

*l'Anti*capitaliste

N°156 | Mai 2024 | 4,5 €

la revue mensuelle du NPA



**MILITER AUJOURD'HUI DANS LA
CLASSE OUVRIÈRE**



**ÉDUCATION NATIONALE : LE
MOUVEMENT POUR UN PLAN
D'URGENCE EN SEINE-ST-DENIS**



**#METOO À L'HÔPITAL : LIBÉRER
LA PAROLE PARTOUT**



**ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS :
UN SAUT DANS L'INCONNU**

ÉDITORIAL

Le NPA-l'Anticapitaliste Pour une Europe écosocialiste, rassembler une gauche de combat !

PREMIER PLAN

Commission Éducation nationale

Le mouvement pour un plan d'urgence en Seine-Saint-Denis 4

Commission nationale d'intervention féministe

#Metoo à l'hôpital : libérer la parole partout 7

Adrien Guilleau *Évolution statutaire de la Guyane* : une étape décisive franchie 10

Édouard Soulier Élections aux États-Unis : un saut dans l'inconnu 12

Dominique 81 *Autoroute A69* : gagner contre le « climato-cynisme » des élu·es et des intérêts privés ! (2) 14

DOSSIER

Henri Clément La répression dans les entreprises, une stratégie consciente 17

Fanny Gallot et Elsa Collonges Femmes et syndicalistes 19

Sandra Cormier Où en est la classe ouvrière ? 22

Antoine Larrache et Raphaël Greggan Classe et conscience de classe 24

Elsa Collonges

Peut-on utiliser la justice bourgeoise au service de la lutte des classes ? 27

LIVRES

Raphaël Greggan et Hafiza B. Kreje Les enseignants sont-ils des (nouveaux) prolétaires ? 30

INTERVIEW

Vanessa Codaccioni « L'une des grandes sources de répression, c'est la dénonciation, le signalement en ligne par des citoyens et des citoyennes ordinaires » 33

FOCUS

Rania & Édouard Les étudiant·es en mouvement pour la Palestine 36

Retrouvez notre revue sur sa page du site *L'Anticapitaliste* : <https://lanticapitaliste.org/presse/revue>. Les articles du dernier numéro y sont mis en ligne progressivement au cours du mois, tandis que l'ensemble des numéros précédents y sont téléchargeables en format pdf.

Couverture: Rassemblement des travailleurs de la raffinerie de Grandpuits devant le siège de Total à La Défense, 26 janvier 2021. © Photothèque Rouge / Martin Noda / Hans Lucas



15 mai 2024, manifestation des étudiant·es en soutien à la Palestine à Strasbourg © Photothèque Rouge

NPA

l'Anticapitaliste

S'ABONNER

PAR CHÈQUE

à l'ordre de: NSPAC 2, rue Richard-Lenoir - 93100 Montreuil Cedex
France et DOM-TOM

Tarif standard		
Revue mensuelle	6 mois 22 euros	1 an 44 euros
Revue + Hebdo	6 mois 50 euros	1 an 100 euros
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue mensuelle	6 mois 18 euros	1 an 36 euros
Revue + Hebdo	6 mois 38 euros	1 an 76 euros

Étranger

Joindre la diffusion au 01 48 70 42 31 ou par mail : <http://www.diffusion.presse@npa2009.org>.

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

En complétant et retournant la formule publiée dans l'hebdomadaire et également disponible sur : <https://lanticapitaliste.org/abonnement>

Tarif standard		
Revue + Hebdo	25 euros par trimestre	
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue + Hebdo	19 euros par trimestre	

l'Anticapitaliste

la revue mensuelle du NPA-l'Anticapitaliste

Comité de rédaction:

Fabienne Dolet, Raphaël Greggan, Thierry Labica, Antoine Larrache, Maya Lavault, Héléne Marra, Robert Pelletier, Laurent Ripart, Édouard Soulier.

Pour contacter la rédaction : contact-revue@npa2009.org

Directrice de la publication:

Penelope Duggan

Secrétaire de rédaction:

Antoine Larrache

Diffusion:

diffusion.presse@npa2009.org

Administration:

01 48 70 42 30
2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil Cedex

Commission paritaire:

0519 P 11509

Numéro ISSN:

2269-370X

Société éditrice:

Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication
SARL au capital de 3 500 € (durée 60 ans)

Tirage:

3 000 exemplaires

Maquette et impression:

Rotographie, Montreuil-sous-Bois
Tél.: 01 48 70 42 21
Fax: 01 48 59 23 28
Mail: rotoimp@wanadoo.fr

Pour une Europe écosocialiste, rassembler une gauche de combat !

PAR LE NPA-L'ANTICAPITALISTE

« Nous devons être lucides sur le fait que notre Europe est mortelle – elle peut mourir –, elle dépend de nos choix »... En prononçant ces mots le 25 avril lors de son discours sur l'Europe à la Sorbonne, Macron a bien malgré lui mis l'accent sur la dégradation du projet des classes dirigeantes européennes en pleine tourmente.

Face aux conflits armés, en Ukraine comme en Palestine, les États européens sont divisés et lancés dans une course à l'armement et à la remilitarisation.

CONTRE LEUR EUROPE DES BANQUES, DE LA GUERRE ET DES BARBELÉS

L'instabilité mondiale, liée notamment aux conséquences du dérèglement climatique, va continuer à jeter sur les routes de l'exil des milliers de personnes, à accroître les concurrences impérialistes ou régionales pour les ressources naturelles. Cela rend d'autant plus criminel la politique des États européens qui se sont unis autour des nouveaux barbelés dressés à la face des migrantEs, avec tout récemment l'adoption du nouveau pacte migratoire à Bruxelles... Et les voix qui s'élèvent pour arrêter le génocide à Gaza et réclamer la justice pour les Palestiniens font face à une répression étatique sans précédent, que ces voix soient celles de militants du mouvement social, de militant-es politiques, d'élu-es ou de candidat-es, ou d'étudiant-es mobilisés dans leurs universités.

Au sein de l'Union européenne, les 10 % les plus riches détiennent 67 % des richesses, avec des disparités selon les pays. Pour défendre « la concurrence libre et non faussée », les classes dirigeantes européennes imposent l'austérité. Que ce soit face aux directives européennes qui veulent imposer un timide « devoir de vigilance » aux entreprises, ou améliorer les conditions de travail des salarié-es uberisé-es, la macronie s'oppose fermement à toute remise en cause du pouvoir des classes dirigeantes à exploiter sans limites. Le glyphosate est réautorisé pour les dix prochaines années.

LE POISON DE L'EXTRÊME DROITE

Les classes dirigeantes européennes mènent des politiques de plus en plus sécuritaires et autoritaires. Le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme augmentent, entretenus par tous ceux qui ont intérêt à nous diviser, et en l'absence de perspectives collectives et émancipatrices, c'est l'extrême droite, de plus en plus menaçante, qui marque des points. Elle a déjà gagné des positions qui étaient inimaginables jusqu'ici, et dirige ou participe aux gouvernements de plusieurs pays (Italie, Danemark, Hongrie...). Et ici, la politique menée par Macron, Darmanin et C^e ouvre la voie à Le Pen, Bardella et Zemmour.

En France, le RN est crédité d'au moins 30 % d'intentions de vote, et la totalité de l'extrême droite à près de 40 %. Mettant en œuvre des mesures qui ouvrent la voie au RN (comme la récente loi asile-immigration de Darmanin), la macronie est aux abois, sans boussole politique autre que le maintien des profits des ultra-riches. La gauche politique est divisée depuis que le bloc électoral de la Nupes a explosé, et s'appuyant sur le rabiboilage d'un Parti socialiste pourtant profondément fracturé depuis les dernières législatives, le projet autour de la liste conduite par Raphaël Glucksmann est bien celui de reconstruire une gauche présentée comme « responsable », candidate sérieuse à l'alternance électorale pour gérer le système.

POUR LA RUPTURE, VOTONS POUR LA LISTE DE L'UNION POPULAIRE

C'est tout l'inverse dont nous avons besoin : rassembler les anticapitalistes et les antilibéraux dans une gauche de combat qui s'appuie sur les luttes et

cherchent à les construire, et dont le programme de rupture serait un point d'appui pour les luttes du monde du travail, pour la solidarité avec les Palestinien-nes, dans les grandes mobilisations récentes comme dans l'agriculture... Ces derniers mois, nous avons cherché à œuvrer pour le rassemblement de ces forces, en particulier en cherchant un accord avec la liste d'Union populaire, sur la base de nos convergences sur les luttes sociales, le rejet de la gauche social-libérale et nos positionnements par rapport à l'Union européenne. Nous regrettons que LFI ait mis en avant les désaccords que nous pouvons avoir – par exemple sur la question des formes de soutien à la résistance ukrainienne – pour refuser de regrouper cette gauche de combat en tirant toutes les conséquences de l'échec de la Nupes.

Mais face aux urgences, il n'y a pas lieu de tergiverser pour se rassembler, dans la rue comme dans les urnes. Lors du scrutin du 9 juin prochain, il faut donner le plus de voix possible à la liste la mieux placée pour réunir à une large échelle les suffrages exprimant la volonté de ne pas se résigner, d'en découdre avec le système. C'est pourquoi, en toute indépendance, le NPA-L'Anticapitaliste appelle à voter pour la liste de l'Union populaire conduite par Manon Aubry.

Mais cela ne suffira pas. Après les élections, nous avons besoin de construire les mobilisations, sur nos lieux de travail ou d'études, dans nos quartiers, afin de mettre un coup d'arrêt à Macron et à l'extrême droite. Cela va de pair avec la construction d'une réelle alternative écosocialiste : mener les batailles internationalistes pour que meure leur Europe des inégalités, pour changer radicalement d'Europe. □

Éducation nationale : Le mouvement pour un plan d'urgence en Seine-St-Denis

PAR LA COMMISSION EDUCATION NATIONALE

Les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis ont initié depuis le 26 février 2024 une mobilisation sans précédent pour un plan d'urgence pour le 93. Pour réaliser l'objectif de 20 élèves par classe ainsi que le remplacement des enseignant-es absent-es, les personnels mobilisés exigent l'embauche de 5200 enseignant-es, 175 CPE, 650 AED, 320 assistant-es pédagogiques et de 2200 AESH, ainsi qu'un abondement des pôles médico-scolaires (où 40 % des établissements ont actuellement au moins un personnel manquant). Cela représente un collectif budgétaire de 358 millions d'euros. Pour comprendre l'ampleur et la nature de cette mobilisation, il faut revenir sur la construction de ce mouvement.

L'exigence d'un plan d'urgence pour le 93 est une vieille revendication syndicale. On peut en trouver l'origine dans la mobilisation victorieuse des enseignant-es et des parents de Seine-Saint-Denis en 1998, dont la mémoire se transmettait à l'occasion des congrès départementaux de la CGT éducation, de la CNT éducation, de la FSU et de SUD éducation. Des mobilisations parents-enseignant-es du premier degré avaient été également très importantes en 2014-2015. Démarrée contre les postes non pourvus et les absences non remplacées, cette lutte sur plus de 6 mois avait imposé la création de 500 postes et un deuxième Concours de recrutement au professorat des écoles pour les pourvoir. Ce n'est donc pas un hasard si ces quatre organisations se sont retrouvées sur ce mot d'ordre commun, tandis que d'autres organisations syndicales départementales, moins centrées sur les questions locales, se sont positionnées à la périphérie de la mobilisation (FO), voire en dehors (UNSA).

La dégradation du bâti scolaire dans l'ensemble du département est telle que rapidement cette question est venue s'ajouter aux revendications budgétaires.

UNE CONSTRUCTION INTERSYNDICALE À LA BASE

Concernant cette mobilisation spécifique, les quatre syndicats, réunis en intersyndicale éducation 93, ont proposé conjointement, en novembre, un questionnaire à remplir par chaque établissement pour établir de manière sérieuse les besoins de chacun. De nombreuses salles des profs et des maîtres s'en sont emparées. Cela a donné lieu à de nombreuses discussions locales. Le débouché de ce questionnaire était un meeting public le 21 décembre en hommage aux 25 ans de la mobilisation de 1998, avec les secrétaires départementaux des quatre syndicats et la FCPE, mais également les secrétaires nationaux : Sophie Binet pour la CGT ; Benoît Teste pour la FSU et Simon Duteil pour Solidaires. Si le meeting n'a réuni que 150 personnes, il a eu un

large écho médiatique localement.

En janvier 2024, après moins de six mois à la rue de Grenelle, Attal rejoint Matignon et nomme Oudéa-Castéra à l'Éducation nationale. Et si son parcours fut bref, à peine 28 jours, il fut néanmoins intense. Elle avait été mandatée pour mettre en place la mesure phare d'Attal à l'éducation : le choc des savoirs, qui met en place notamment la sélection à l'entrée du lycée (par l'obtention du brevet) et la mise en place de groupes de niveaux au collège en mathématiques et en français (ce qui implique une sélection dès le CM2). Les conséquences concrètes sont la fin du collège unique qui, au moins sur le papier, garantit les mêmes enseignements pour tou-ttes. Les personnels et les parents de Seine-Saint-Denis comprenaient alors que les jeunes étaient assigné-es à résidence, sans même avoir la possibilité de croire à un potentiel ascenseur social par les études. Avec une telle réforme, le gouvernement signe la fin du compromis de 1945 sur l'élévation du niveau moyen de connaissance et de diplôme¹. Le

soutien inconditionnel d'Oudéa-Castéra au collège privé intégriste Stanislas, où sont scolarisés ses enfants, a mis le feu aux poudres. Comment accepter que la ministre défende un établissement homophobe, qui refuse globalement la mixité dans ses classes et qui compte, entre autres, vingt-et-un laboratoires, sept gymnases et deux piscines, alors qu'il pleut dans des classes de l'autre côté du périphérique? L'intersyndicale 93 a alors proposé de ne pas faire la rentrée après les vacances d'hiver en combinant les mots d'ordre d'un plan d'urgence dans le 93 et de refus du « choc des savoirs ».

PAS DE RENTRÉE EN SEINE-SAINT-DENIS

L'ampleur de la grève qui commence le lundi 26 février de rentrée a surpris même les militant-es les plus aguerris. Le travail minutieux de l'intersyndicale a payé et on compte le jour de la rentrée, 40 % de grévistes en moyenne sur le département de la maternelle au lycée, avec de 70 % à 85 % de grévistes dans les collèges, notamment dans des établissements qui n'ont pas de traditions militantes ancrées. Ce mouvement de grève est plus important et plus massif que celui contre la réforme des retraites de 2023. La grève est reconduite les jours suivants et par endroits des blocus sont organisés par les lycéens (essentiellement les lycées Blaise-Cendrars de Sevran et Jean-Jaurès de Montreuil). À partir du 1^{er} mars, des réunions publiques d'information sont organisées par les grévistes dans les villes du département. Les participations des parents d'élèves sont massives et ils s'emparent du mouvement pour réclamer le remplacement des enseignant-es absent-es et une réfection massive des locaux vétustes. Le 7 mars, on compte 45 % de grévistes dans le premier degré et 60 % de grévistes dans le second degré sur le département et de nombreuses opérations « collège désert ». La grève est reconduite le 8 mars pour la grève féministe. Le jeudi 14 mars, des manifestations s'élancent de nombreuses villes vers la Direction départementale de l'éducation nationale (DSDEN), regroupant au final 5000 personnes sur le parvis de la Préfecture de Bobigny (du jamais vu!). Le 19 mars, l'intersyndicale nationale appelle à une journée de grève de l'ensemble de la fonction publique. Les

grévistes du 93 appellent à reconduire du 19 au 22 mars. Le 2 avril, l'intersyndicale nationale appelle à une journée de grève contre le choc des savoirs. Néanmoins, après quatre semaines, si les taux de grévistes baissent globalement, certains établissements profitent des temps forts (appels à la grève nationaux) pour rejoindre la lutte. La présence importante des parents² maintient le sentiment d'une mobilisation massive, ce qui encourage les grévistes à continuer.

L'ENGAGEMENT AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES, ANCRAGE DU MOUVEMENT

Des actions sont organisées : des banderoles sont installées sur les ponts au-dessus du périphérique, des « nuits des écoles » ont lieu. Samedi 16 mars, plusieurs manifestations (Saint-Denis, Montreuil, Aulnay-Sevran) réunissent chacune des centaines de parents, enfants et enseignant-es. Le 23 mars, un cortège d'enseignant-es participe à la manifestation contre la loi Darmanin, dont les élèves de Seine-Saint-Denis et leurs parents sont les premières victimes. Le dimanche 24 mars, à l'appel des parents (de la FCPE mais relayé sur des boucles de milliers de parents), 3 000 personnes et de nombreux élu-es se retrouvent devant la Préfecture de Bobigny. Le 29 mars, un rassemblement a lieu devant Bercy pour réclamer les 356 millions du plan d'urgence. Le samedi 30 mars, douze manifestations locales liant parents, élèves et personnels ont lieu dans les villes du département. Parmi elles, plusieurs villes convergent au Stade de France pour dénoncer le « pognon de dingue » donné aux JOP alors que les élèves de Seine-Saint-Denis n'ont rien. Enfin, le 6 avril, à la veille des vacances, les parents, élèves et personnels se retrouvent pour fêter la grève et abonder la caisse de grève.

DÉBATS ET DÉSACCORDS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Reprenant la tradition départementale, des assemblées générales de grévistes se mettent en place régulièrement dans les villes ou les établissements le matin des jours de manifestation. Ce qui permet de se convaincre et d'organiser la mobilisation au niveau local (prochaine date de mobilisation, reconduction de la grève, réunion publique avec les parents d'élèves, manifestation de ville le samedi...).

L'intersyndicale 93 appelle une AG départementale après les manifestations, où sont discutés collectivement les différents mandats que se sont donnés les AG locales. L'AG 93 est une réussite avec plusieurs centaines de participant-es à chaque fois. Une relation dialectique se met en place entre les AG locales, l'AG 93 et l'intersyndicale, chacun étant tour à tour, force de proposition, de compromis et de mise en place des décisions votées majoritairement. L'intersyndicale 93 est alors « sous contrôle des AG locales » de même que les AG locales sont l'extension locale des décisions de l'AG 93 et de l'intersyndicale. L'AG 93 décide de mettre en place une caisse de grève, abondée par l'intersyndicale (30 000 €). Cette caisse dépasse aujourd'hui les 110 000 €, signe d'un soutien au mouvement dans le département et au-delà.

La question de l'extension de la grève à d'autres départements, et en particulier à l'Île-de-France, a été longuement débattue dans les AG. Nous avons défendu l'importance de maintenir une mobilisation départementale sur le plan d'urgence et de nous lier aux mobilisations nationales sur le choc des savoirs, là où cela correspondait à une mobilisation réelle de nombreux/ses collègues, liée et soutenue par des intersyndicales locales (comme ce qui se faisait dans le 94 ou une partie du 95 à partir de la fin mars). Nous étions radicalement opposé-es à une extension en trompe-l'œil, limitée à quelques militant-es politiques en recherche d'une AG pour professer leurs savoirs à défaut d'arriver à convaincre leurs collègues immédiats. Notre ligne de crête nous a opposé notamment aux militant-es de FO (POI), de RP et du NPA-R qui, dès le début de la mobilisation, ont appelé une AG Île-de-France pour étendre la mobilisation à d'autres collègues isolé-es ou à des salarié-es d'autres secteurs qui n'étaient pas en lutte. Ils et elles dénonçaient les directions syndicales qui, selon eux, ne voulaient que d'une mobilisation départementale. Alors qu'en réalité l'intersyndicale 93 a défendu le plan d'urgence pour le 93 et la lutte nationale contre le choc des savoirs.



D'autres départements ont réfléchi à un plan d'urgence local, notamment en Gironde ou en Haute-Garonne où ont lieu des appels à la grève et à des AG départementales le 19 mars, puis le 2 avril, sans que cela réussisse à entraîner massivement les personnels. En région parisienne, on recense une AG importante d'établissements mandatés dans le Val-de-Marne, ainsi que dans une partie du Val-d'Oise mais sans que cela fasse tache d'huile. Paris est désespérément absente de cette mobilisation à une échelle large. Notons cependant que la mobilisation est massive et reconduite en Loire-Atlantique, mais essentiellement centrée sur le choc des savoirs. Malheureusement, sans que cela permette de construire une mobilisation nationale.

RÉPRESSION ET GOUVERNEMENT SOURD

Pour avoir dénoncé la vétusté des locaux, sur une vidéo TikTok réalisée par des élèves³, quatre enseignant-es du lycée Blaise-Cendrars (Sevran) sont convoqué-es le 15 mars à un entretien par leur chef et la direction départementale (DSDEN). Le 26 mars, quinze lycéen-nes de Jean-Jaurès à Montreuil seront exclu-es cinq jours pour avoir participé au mouvement. Tout au long de la mobilisation, les « barbouzes du rectorat »⁴ ont dispersé les blocus de lycéen-nes mobilisé-es sur le département.

Pendant la mobilisation dans l'éducation nationale, le 13 mars, une voiture de la BAC percute un scooter tuant Wanys et blessant grièvement Ibrahim, deux jeunes de La Courneuve. Une marche blanche est organisée le 21 mars, à laquelle les enseignant-es participent. Le 4 avril, à l'occasion d'une manifestation pour dénoncer l'inauguration d'une piscine olympique à Saint-Denis, qui a coûté 174 millions d'euros (la moitié du plan d'urgence!),

le secrétaire de l'UD CGT 93 est arrêté par la BRAV-M. Deux jours plus tard, un parent d'élève du lycée Jean-Jaurès (Montreuil) est placé en garde à vue. Son procès est prévu en septembre.

Les douze député-es du département (tou-ttes NUPES) soutiennent la mobilisation et en interpellent la nouvelle ministre, Belloubet, à l'Assemblée nationale et demandent à la rencontrer à partir du 25 mars. Elle les fera lanterner. Le 2 avril, douze maires de gauche (Romainville, Bagnolet, Bobigny, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Sevran et Stains) mettent en demeure l'État pour un plan d'urgence 93. Finalement, l'intersyndicale 93 est reçue le 10 avril par deux conseillers de Matignon et le 15 avril par Belloubet, qui s'engage à la création de 3 à 50 postes d'AED et dit avoir besoin d'un mois pour étudier la question. On est bien loin du plan d'urgence.

REPRENDRE LE CHEMIN DE LA LUTTE

Face à ce mépris, le gouvernement ne laisse que le choix de la lutte. Les personnels, les parents et les élèves se sont déjà donné rendez-vous le lundi 22 avril pour ne toujours pas faire la rentrée des vacances de printemps et gagner un plan d'urgence pour le 93 et refuser le choc des savoirs. Cette nouvelle grève de rentrée a été moins suivie dans les collèges fortement mobilisés jusque-là. Mais encore quelques nouveaux endroits

rejoignent le mouvement, en particulier dans le primaire. L'AG 93 a proposé de nouvelles dates pour maintenir la pression en attendant les réponses de la ministre et être présent-es sur les dates de mobilisations nationales. Même si la mobilisation devient plus difficile, des liens se sont créés, entre les degrés et avec les parents qui peuvent être un appui. Des personnels et des parents ont pris conscience de l'acuité des inégalités territoriales et du tri social. Dans la perspective de contraindre le gouvernement à prendre ses responsabilités, une nouvelle mobilisation était prévue le 14 mai, début de la semaine dans laquelle la ministre avait promis des annonces. Des centaines de milliers de personnes vont affluer dans le 93 pendant les Jeux olympiques, il serait illusoire de penser que cela pourrait se passer sans encombres, compte tenu du mépris du gouvernement pour sa population. □

1) Lire *Les deux fronts de la guerre de l'école*, revue l'Anticapitaliste n°153 (février 2024).

2) Lire « Tous les parents et professionnels étaient conviés pour montrer notre désaccord avec cette réforme et notre soutien au plan d'urgence 93 », interview de Lila, parent d'élève. L'hebdo l'Anticapitaliste n°701 (28 mars 2024).

3) « On est à Blaise-Cendrars, bien évidemment que », vidéo tiktok qui a fait 17000 vues.

4) Les équipes mobiles de sécurité (EMS), créées en 2009, sont des brigades de l'éducation nationale, chargées d'assurer la sécurité aux abords des établissements scolaires. Bien que dépendantes du Recteur d'académie, elles sont appelées et sous le contrôle du chef d'établissement. En Seine-Saint-Denis, les EMS n'hésitent pas à molester les personnels et les jeunes lors des mobilisations.



Saint-Denis, le 30 mars 2024, enseignant-es et parents du 93 manifestent dans tout le département. Ici ils convergent au Stade de France pour exiger un plan d'urgence pour l'école. © Photothèque Rouge / JMB

#MeToo à l'hôpital : libérer la parole partout

**PAR LA COMMISSION NATIONALE
D'INTERVENTION FÉMINISTE ET LA
COMMISSION SANTÉ-SÉCU-SOCIAL**

Le 10 avril dernier, la docteure infectiologue Karine Lacombe a pris la parole contre les violences sexistes et sexuelles à l'hôpital et a mis un nom symboliquement fort sur ces violences : celui de Patrick Pelloux, médecin urgentiste, connu pour ses apparitions médiatiques dans les mobilisations en défense notamment des services d'urgences à l'hôpital. Depuis, de nombreuses femmes se sont exprimées sur les violences qu'elles subissent au travail. Après le monde du cinéma, c'est au tour de l'hôpital de connaître son MeToo.

Si la dénonciation du sexisme à l'hôpital n'est pas nouvelle (les syndicats et associations féministes s'y attellent depuis des années) il suffit parfois d'une prise de parole publique et d'un nom pour passer un cap. Cela permet de passer tout d'un coup de la vision d'un sexisme latent, dont la responsabilité serait diffuse et les victimes invisibles, à une prise de parole d'une victime bien réelle sur des faits concrets commis par des individus précis. En bref de mettre un nom, un visage, sur des actes puis de poser les mots qui permettent de qualifier ces derniers : injures, agression sexuelle, harcèlement, viol etc. Un premier témoignage résonne alors avec les expériences de chacune et la parole peut se libérer. C'est ce qui s'est produit depuis que Karine Lacombe a dénoncé des faits de harcèlement sexuel et moral de Patrick Pelloux¹. Les témoignages de soignantes ont afflué et il n'est plus possible de les ignorer.

VIOLENCES ET DOMINATION MASCULINE À L'HÔPITAL

Car l'hôpital est à l'image du reste de notre société et, bien qu'il soit majoritairement féminisé, les violences

sexistes et sexuelles s'y produisent. Ainsi, d'après l'association Donner des elles à la santé, 78 % des femmes médecins ont déjà été victimes de comportements sexistes, 30 % d'entre elles déclarent avoir subi des gestes inappropriés à connotation sexuelle ou des attouchements sans leur consentement et 20 % ont subi des pressions répétées pour obtenir des faveurs sexuelles². Chez les autres soignantes comme les infirmières ou les aides-soignantes il est plus difficile de trouver des chiffres précis. De plus, aux violences commises par les collègues s'ajoutent celles commises par les patients et l'ampleur du problème est donc encore difficile à estimer. Ainsi les infirmières seraient six fois plus susceptibles d'être harcelées par un patient que par un collègue, avec cependant des disparités : si près de 70 % des infirmières seraient exposées à des propos sexistes ou sexuels, les médecins en seraient principalement à l'origine au bloc opératoire (90,2 %), alors que ce sont les patients dans les services d'hospitalisations (65,6 %)³. Par ailleurs, d'après la FNEFI, une étudiante infirmière sur six aurait subi une agression sexuelle au cours de sa formation.

DÈS LA FORMATION, HUMILIER, DÉSHUMANISER ET UNIFORMISER LES ÉTUDIANT-ES PAR LE BIZUTAGE

Ces violences sont présentes dès le début du cursus professionnel et parfois tout au long des études en santé. Ainsi, l'entrée dans les études médicales est encore trop souvent marquée par la pratique du bizutage. Bien que celui-ci soit interdit, il perdure toujours de manière plus ou moins assumée, parfois sous la forme de « week-end d'intégration », d'autres fois sous la forme de commandements ou de rituels à réaliser par les premières années sous les ordres des étudiants des années supérieures. L'objectif reste le même : humilier, déshumaniser et uniformiser les étudiant-es, former à l'esprit de corps, plier aux règles, créer un esprit de confraternité, etc. Il s'agit de créer un groupe, un entre-soi entre celles et ceux qui ont fait le bizutage, et d'en exclure les autres. Cet esprit de groupe va avoir pour effet de contraindre des individus à se soumettre à des comportements qu'ils n'accepteraient



pas en temps normal, on parle alors d'état agentique. Mais dans le bizutage, et spécialement en médecine, se joue aussi un virilisme et une sexualisation exacerbée en particulier préjudiciable pour les femmes⁴, allant parfois jusqu'aux violences : injures sexistes et/ou homophobes, agressions sexuelles, etc. En 2017, la faculté de médecine de l'université de Caen s'illustre en la matière : une liste de rituels comporte des activités variées comme se frotter les parties génitales avec des orties ou se photocopier la poitrine⁵. Dans le documentaire *Des blouses pas si blanches* des étudiantes en médecine relatent des viols sous forme de touchers vaginaux et anaux sous la contrainte du groupe lors de différents rituels d'intégration.

LA « CULTURE CARABINE » ET SON INSCRIPTION DANS LES RAPPORTS DE DOMINATION

En médecine, ces rites de passages vont trouver une continuité dans la « culture carabine ». Les carabins sont les étudiants en médecine, et le mot évoque surtout leurs « blagues » à caractère morbide et/ou sexuel. Il s'agit alors de faire perdurer ces dynamiques de violence tout au long des études au prétexte d'un esprit irrévérencieux, humoristique, grivois etc. Beaucoup justifient l'utilisation de l'obscène, du grossier et de la sexualisation à outrance comme un exutoire face à la dureté du métier de médecin confronté à la maladie, à la dégradation des corps et à la mort. La culture carabine serait alors une « soupape » face à des situations de stress intense et servirait à construire la solidarité entre les médecins. Mais pour Emmanuelle Godeau, médecin socio-anthropologue, « *c'est comme un code, une langue propre aux carabins. [...] Ça véhicule un rapport dominant masculin phallogocentré d'une profession vis à vis des gens avec lesquels elle a affaire et en particulier des femmes* ». Les fresques obscènes des salles d'internat⁶ en sont des exemples : des scènes de violences sexuelles y sont dépeintes et les femmes y ont toujours une image dégradante et dégradée. La culture carabine s'inscrit de fait

complètement dans la culture du viol et son existence est totalement injustifiable : les infirmières, les aides-soignantes, les sages-femmes... sont elles aussi confrontées à la dureté de la maladie et du décès, mais il n'existe pas chez elles d'équivalence à la « culture carabine ». Martin Winckler, médecin et auteur, explique que la culture carabine « *valorise le fait que les médecins hommes usent et abusent du plus grand nombre de femmes possible* ». Ces violences s'expriment aussi contre tout ce qui est perçu comme différent : homosexuel·les, personnes racisées, femmes, etc. Dans ce contexte, 25,2 % des externes déclaraient avoir vécu au moins une situation de harcèlement sexuel et 11,6 % une situation d'agression sexuelle.

Mais l'entre-soi finit toujours par déborder sur l'extérieur, c'est même en partie sa fonction, et il n'est donc pas étonnant de retrouver ce type de violences dans l'hôpital, en particulier parce que c'est un lieu de travail avec une forte division genrée. Ainsi, si plus d'un médecin sur deux est une femme, elles représentent moins d'un tiers des chirurgiens. Et plus on monte dans la hiérarchie de l'hôpital plus les hommes deviennent majoritaires : 70 % des professeurs sont des hommes, une femme sur six témoigne même s'être vu refuser un poste à responsabilité parce qu'elle était une femme, 82 % des femmes médecins à l'hôpital se sont senties discriminées dans leur parcours à cause de leur genre. La valorisation du masculin et le dénigrement de tout ce qui est féminin a donc bien des conséquences d'un point de vue professionnel et ne reste pas circonscrit aux salles de garde. Il y a un système cohérent de domination qui va venir nourrir une culture du sexisme dans le milieu du soin, qui va s'exprimer contre toutes, qu'elles soient médecin, infirmière, aide-soignante ou patiente.

CONTRÔLER LES CORPS PAR LA PRATIQUE MACHISTE DE LA MÉDECINE

Nous attendons de la médecine qu'elle soit une discipline entièrement tournée vers le maintien du bien-être, le soulagement des douleurs, l'apaisement des souffrances et portée par le progrès scientifique

et technique. Nous attendons des personnes pratiquant cette discipline de faire preuve de rigueur mais aussi de bienveillance et de tolérance avec en ligne de fond le serment d'Hippocrate : des soignants neutres, qui soignent tout le monde de la même façon peu importe leur âge, leur genre, leur origine, leur religion, etc. Mais le développement de la médecine et sa pratique ne sont pas neutres. Au contraire, ils participent à véhiculer des normes patriarcales, dans la recherche thérapeutique par exemple : seules 30 % des études cliniques incluent des femmes, en conséquence les femmes auraient 1,5 à 2 fois plus d'effets secondaires liés aux médicaments que les hommes. Le corps de l'homme est considéré comme universel (le masculin est le standard biologique) et le corps de la femme perçu comme une « déviation », « physiquement pathologique », dont la fonction reste celle de la reproduction. La pratique de la médecine est donc portée politiquement et idéologiquement et a souvent servi à exercer un contrôle sur les corps. Ce paradoxe insupportable n'en est pas un : les soignants sont placés dans une situation de « toute-puissance » face à la maladie et à nos corps. Ils endossent alors un rôle de pouvoir et deviennent les agents de ce contrôle social raciste et sexiste : accès à l'avortement, pathologisation des transitions de genre, psychiatisation de l'homosexualité et thérapies de conversion, syndrome méditerranéen et stérilisations forcées des femmes étrangères..., les exemples sont légion. Il y a une continuité entre d'un côté les fresques sexistes des internes⁷, le harcèlement sexuel des jeunes femmes médecins, infirmières, aides-soignantes et de l'autre côté les violences obstétricales et gynécologiques⁸ et les mauvaises prises en charge des femmes et des personnes racisées⁹.

ISOLEMENT DES VICTIMES ET IMPUNITÉ DES AGRESSEURS

Et comme dans chaque système, pour que se maintienne ce niveau de contrôle et de violence il faut qu'il existe une certaine impunité pour ceux qui l'exercent. Cela va



consister d'une part à désarmer les victimes : le manque de moyens précarise et isole les soignantes, elles ne reçoivent pas de formation sur le harcèlement sexuel et les violences sexistes et sexuelles (VSS) et sont donc en grande difficulté pour les reconnaître lorsqu'elles en sont victimes ou témoins. Et lorsque les situations deviennent trop intolérables, elles ne savent pas vers qui se tourner pour y faire face. C'est aussi le cas pour les étudiantes et les stagiaires, dont le statut n'est pas assez protecteur et qui se retrouvent dans une situation trop fragile pour pouvoir parler. Pour les patientes victimes, c'est aussi le parcours du combattant pour obtenir leur dossier médical complet et pour se faire entendre. L'ordre des médecins est le plus souvent sourd à leurs plaintes. En 2019, l'Ordre des médecins avait été épinglé sur sa gestion des affaires de violences sexuelles par un rapport de la Cour des comptes, démontrant l'existence d'une véritable impunité des médecins accusés de violences. D'après Martin Winckler : « *L'ordre des médecins est une institution qui protège les médecins, c'est son seul rôle. [...] La pire chose en France c'est la*

confraternité qui considère que finalement leur loyauté envers les autres médecins doit être plus grande que la loyauté qu'on doit avoir vis-à-vis des patients ». Ainsi, les médecins mis en cause peuvent continuer à exercer comme cela a été le cas pour le docteur Le Scouarnec, qui aurait fait plus de 300 victimes, pour la plupart mineures, avant d'être condamné, ou encore du professeur Darai, mis en examen pour violences volontaires sur 32 femmes, et qui exerce toujours à l'hôpital Tenon.

EN FINIR AVEC LA CULTURE DU VIOL, À L'HÔPITAL ET AILLEURS

Il est temps d'exiger que les choses changent dans la santé ! Il faut en finir avec cette culture du viol qui imprègne chaque niveau du système de santé et qui a des conséquences désastreuses tant sur nos collègues que sur les patientes. Pour cela il faut continuer et renforcer le lien entre les associations de patientes et les organisations des soignantes car nous avons un intérêt commun à une transformation complète du système de santé. Il faut bien sûr des moyens directs pour améliorer l'accueil du public et les prises en charge, mais

aussi que les violences s'arrêtent, autant sur les patientes que sur les soignantes et pour créer une véritable culture de la bienveillance, de la recherche du consentement, de l'écoute, du soin. □

1) « Grâce au #MeTooHôpital initié par Karine Lacombe, les soignantes témoignent par centaines », 14/04/2024, Le HuffPost.

2) « Inégalités femmes-hommes à l'hôpital : des discriminations professionnelles toujours trop fréquentes et des violences sexistes banalisées », 12 mai 2023, Ipsos.

3) Benjamin Lelièvre « Exposition des infirmières au sexisme à l'hôpital, étude descriptive transversale au sein du groupement hospitalier de territoire Normandie-Centre », Médecine humaine et pathologie, 2018.

4) « Larguèze, B. (1995). Statut des filles et représentations féminines dans les rituels de bizutage », Sociétés contemporaines, 21(1), 75-88.

5) « En fac de médecine, de l'"intégration" à l'"humiliation" », Charlotte Belaïch, 24/10/2017.

6) « Médecine : une tradition carabinée », Florence Rosier, le 6/02/2015 Le Monde.

7) « Fresque "sexiste et pornographique" au CHU de Toulouse : colère après l'audience en référé demandant son retrait », Marion Fontaine, le 02/12/202, France 3.

8) Violences obstétricales et gynécologiques : que fait-on de la parole des femmes?, L'Harmattan, 2023.

9) « Racisme et sexisme aux urgences : un homme blanc est mieux pris en charge qu'une femme noire, révèle une enquête », Ludovic Séré, 11/01/2024, Libération.

Évolution statutaire de la Guyane : une étape décisive franchie

PAR ADRIEN GUILLEAU

Le samedi 13 avril, le Congrès des élus, réuni pour la quatrième fois en moins de deux ans, a adopté à une courte majorité l'ultime résolution du projet d'évolution statutaire, relative à la représentativité des autochtones dans les futures institutions du territoire.

Cette adoption, qui tant sur le fond que sur la forme revêt une importance historique, s'est faite dans la douleur après la visite destructrice de Macron fin mars.

UNE VISITE PRÉSIDENTIELLE POUR CASSER L'UNITÉ POLITIQUE

Difficile de savoir à l'avance ce qui motivait la visite éclair du Président français en Guyane les 25 et 26 mars. Macron ne s'était rendu sur le territoire guyanais qu'une seule fois, six mois après son élection, pour venir renier les engagements de l'État sur les Accords de Guyane en précisant qu'il n'était pas le Père Noël, avec tout le mépris qui le caractérise.

Fin février 2024, après l'annonce de Darmanin faisant état d'un accord trouvé pour l'évolution statutaire de la Corse, le Président de la collectivité territoriale de Guyane (CTG), Gabriel Serville, avait dénoncé le deux-poids, deux-mesures de l'État qui d'un côté bloque le processus d'évolution statutaire engagé depuis 2017 et de l'autre accède à la demande des Corses. Serville avait alors menacé de ne pas assister à la visite présidentielle, si le président ne débloquent pas l'évolution statutaire réclamée à l'unanimité par les élu-es guyanais-es.

Profitant de cette brèche, les deux députés guyanais (Jean-Victor Castor et Davy Rimane) ont exigé que le président français vienne répondre aux questions relatives à l'évolution statutaire devant le Congrès des élus guyanais et non lors d'un repas informel, comme cela avait été annoncé. La tergiversation de

Serville et d'autre élus pour rester sur la position des députés rendait possible l'émergence d'une importante crise politique avec l'État français.

Malheureusement, le constat fut tout autre. Serville s'est précipité en courbette devant Macron l'accueillant dès la descente de son avion. Seuls les deux députés ont refusé de participer à la mascarade présidentielle. Pire, les élu-es ont acquiescé aux demandes de Macron, formulées pendant le repas informel du 25 mars, de renier le consensus sur l'évolution statutaire et de formuler des propositions dans le cadre de l'article 73 de la Constitution dont dépend actuellement la Guyane. Un reniement majeur qui aurait pu mettre fin à la parenthèse décoloniale ouverte en 2017. Pour finir, Macron est parti se pavaner à Belém en compagnie de Lula et du chef autochtone Roani, accompagné entre autres de Serville et du président de l'association des maires de Guyane, Michel-Ange Jérémie qui semblait jusque-là plutôt proche des positions du MDES.

Cette visite éclair aura donc eu l'effet d'un cyclone brisant l'unité du champ politique guyanais si difficilement acquis depuis 2017.

UN QUATRIÈME CONGRÈS DES ÉLUS POUR ACHEVER LE PROJET D'ÉVOLUTION STATUTAIRE

Depuis 2020, le Congrès des élus de Guyane a acté à l'unanimité une demande d'évolution statutaire vers un statut *sui generis* à l'image de la Kanaky. Depuis 2022, le congrès

réunissant tou-tes les maires, les conseiller-es territoriaux et les parlementaires s'est réuni à trois reprises pour finaliser le projet d'évolution statutaire qui devrait être soumis à la population. Un dernier point épineux restait à régler, celui de la représentativité des autochtones au sein des futures institutions. C'était l'objet de ce quatrième congrès programmé pour le 13 avril 2024.

À la suite de la visite présidentielle, le président de l'Association des maires a tenté en vain de dynamiter ce congrès, rappelant les engagements pris auprès de Macron qui devaient selon lui rendre inutile la poursuite du travail sur l'évolution statutaire ! De leur côté, les députés ont habilement appelé les élu-es à une réunion de travail en amont du congrès afin de recoller les morceaux et d'obtenir une majorité au congrès.

C'est dans ce contexte que s'est ouvert ce quatrième congrès, avec des élu-es guyanais-es plus divisé-es que jamais, et cela pour traiter le sujet non consensuel de la représentativité autochtone.

UNE INSTITUTION REPRÉSENTATIVE DES AUTOCHTONES DÉCISIONNAIRE ET AUTONOME

C'est devant les représentant-es coutumier-es des six « nations » autochtones que Christophe Pierre, leader des Jeunes autochtones, a présenté le projet issu d'un consensus des communautés amérindiennes marquant « *une forme de réparation liée aux violences historiques* ». Le projet d'une Assemblée des Hautes autorités amérindiennes de Guyane, comme instance indépendante

ayant la possibilité d'émettre des avis conformes sur les Lois péyi a fait l'objet de longs débats et d'attaques en tout genre de la part de l'opposition. Après cinq heures de tensions, d'invectives, mais également de prises de position courageuses, notamment du député Jean-Victor Castor, le projet a été adopté à une courte majorité de 30 voix pour, 27 contre et 5 abstentions.

Ce vote a été accueilli sous les applaudissements des représentants autochtones. Pour Christophe Pierre, « *aujourd'hui c'est une journée historique, les masques sont tombés. On a vu qui ne voulait pas reconnaître notre existence, ne voulait pas reconnaître nos terres, ne voulait pas nous donner la voix que l'on mérite d'avoir. Mais on a vu aussi qui nous a soutenus* ».

L'adoption de cette résolution est importante dans le processus d'évolution statutaire. D'une part, il permet enfin aux communautés autochtones de se reconnaître dans ce processus et d'y adhérer. C'est un changement radical d'orientation, alors que l'État colonial cherchait absolument à opposer les différentes communautés guyanaises vis-à-vis de ce projet. D'autre part, cette adoption fait partie intégrante d'un processus de réconciliation entre les diverses populations guyanaises, condition essentielle pour permettre au peuple guyanais unis dans sa diversité, de cheminer vers l'autodétermination.

MACRON MIS EN ÉCHEC, MAIS SON INTERVENTION LAISSE DES TRACES

Dans les jours qui ont suivi l'adoption de cette résolution, nous avons pu constater de nombreuses réactions, souvent hostiles.

Il y eut d'abord l'opposition de la CTG, menée par Rodolphe Alexandre qui a remis en cause le résultat du scrutin. Après un recompte des votes et des procurations présentées par Gabriel Serville lors d'une conférence de presse, le résultat définitif a été porté à 33 voix pour, 31 contre et 7 abstentions (deux procurations de l'opposition étaient des faux manifestes et le seul élu autochtone de l'opposition s'est prononcé favorablement sur la résolution, permettant son adoption).

Nous avons vu ensuite le président de l'Association des maires contester le scrutin et déplorer le traitement différencié des autochtones et des Noirs marrons (qui font actuellement parti

du Grand Conseil coutumier et qui se retrouveront à la tête d'une instance consultative selon une résolution antérieure du Congrès des élus). Michel-Ange Jérémie est allé jusqu'à demander l'annulation du Congrès et la remise au vote de la résolution autochtone.

Nous avons également vu des réactions d'intellectuels comme Boris Lama remettant en cause la notion d'autochtonie, des représentants noirs marrons s'émouvant de ne pas avoir les mêmes prérogatives que les autochtones dans le projet d'évolution statutaire, ou encore de l'ancienne Garde des Sceaux, Christiane Taubira qui parle carrément de vote des élu-es en faveur de « *l'abolition du suffrage universel* »!

Pourtant, la résolution adoptée par le Congrès des élus est parfaitement compatible avec les préconisations de l'ONU en la matière. Rappelons tout d'abord que selon l'ONU « *les peuples autochtones ont en commun une continuité historique avec un territoire donné avant la colonisation et entretiennent un lien fort avec leurs terres. Ils maintiennent, du moins en partie, des systèmes sociaux, économiques et politiques distincts. Ils ont des langues, des cultures, des croyances et des systèmes de connaissances distincts. Ils sont déterminés à maintenir et à développer leur identité et leurs institutions distinctes et ils constituent un secteur non dominant de la société* ».

Ainsi, contrairement à ce que soutient Boris Lama, en Guyane, seuls ceux nommés « amérindiens » peuvent se prévaloir de la dénomination d'autochtones. Rappelons ensuite que loin d'être aberrante, la résolution adoptée par le Congrès des élus ne fait que reprendre les préconisations de l'ONU dans la déclaration sur les droits des peuples autochtones qui préconise une « *consultation* » des peuples autochtones « *par l'intermédiaire de leurs institutions représentatives* » ayant pour but « *l'obtention d'un consentement avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptible de les concerner* ». Ainsi, l'ONU parle bien d'avis contraignant et non d'avis consultatif. Il n'y a donc aucune « *abolition du suffrage universel* » mais la simple application du droit international que refuse jusqu'à ce jour de mettre en place l'État français. Concernant les revendications des Noirs marrons qui partagent les mêmes critères que les autochtones,

hormis ceux présents antérieurement à la colonisation européenne, une réflexion pourrait être menée après l'adoption de la résolution autochtone, afin que leur future institution représentative soit également dotée d'avis contraignants pour les projets les concernant directement.

La finalisation du projet d'évolution statutaire est une étape décisive dans le processus entamé en 2017. Ce projet va pouvoir être soumis au gouvernement français afin que celui-ci convoque les Guyanais à un référendum. La finalisation de ce projet marque également l'échec de la stratégie de Macron qui voulait bloquer le processus de l'intérieur. Cependant, il est évident que l'État a en réserve encore de nombreux subterfuges afin d'éviter que la consultation populaire soit organisée, ou pour éviter que la Guyane prenne son autonomie. Le risque de dislocation des diverses composantes du peuple guyanais reste une réalité. La facilité avec laquelle Macron a réussi à entraîner les élu-es vers un reniement de leur position est particulièrement inquiétante. Les masques sont tombés durant cette séquence politique et les élections municipales de 2026 auront un enjeu stratégique particulier.

LA GUYANE AU BORD DE L'EXPLOSION

Il est impossible de savoir comment les choses vont évoluer, la Guyane étant au bord de l'explosion depuis plusieurs mois. L'émergence d'un mouvement comme celui de 2017 pourrait bien contraindre l'État à accéder rapidement aux demandes des élus et de la population. Le meurtre, sur le parking d'un supermarché, d'une pharmacienne de Saint-Laurent le 8 avril dernier a mis la capitale de l'ouest guyanais en ébullition. Plus de 1 000 personnes se sont mobilisées (ce qui est exceptionnel) puis ont forcé l'entrée de la sous-préfecture de Saint-Laurent avant de l'envahir en criant « *justice* ». D'autres marches sont prévues contre la violence qui gangrène la société guyanaise en proie au sous-développement économique et au crime organisé gravitant autour de la drogue et de l'orpaillage illégal. Il n'est pas à exclure qu'un nouveau sursaut de la Guyane se produise, alors que l'État souhaite l'apaisement avant le vol inaugural d'Ariane 6 (véritable source d'intérêt de l'État français en Guyane) prévu fin juin. □

Élections aux États-Unis : un saut dans l'inconnu

PAR ÉDOUARD SOULIER

En novembre prochain, les élections aux États-Unis auront lieu. Sauf événement judiciaire peu probable, le match concernera en priorité les deux candidats qui se sont opposés il y a 4 ans : Trump contre Biden. Il s'agit des plus vieux candidats à l'élection de son histoire, le précédent record établi par les mêmes à la précédente élection.

Les derniers sondages de mai 2024 donnaient 42 % d'intentions de vote pour Trump contre 41 % pour Biden. Mais le système de suffrage censitaire¹ est trompeur car il est nécessaire de gagner certains États-clés pour l'emporter et à ce jour l'avance de Trump est plus importante dans chacun de ceux-ci (Arizona, Pennsylvanie, Géorgie et Michigan). L'incertitude est totale à ce jour sur qui pourra être le vainqueur. Les procès criminels de Trump et les choix politiques de Biden peuvent contribuer à expliquer un climat général particulier mélangeant agitation et apathie politiques. Agitation car l'enjeu politique pourrait être central pour l'avenir de la « démocratie américaine », mais également apathie car, à l'exception de la base radicalisée de Trump, il n'y a d'engouement populaire pour aucun des candidats.

LE DANGER TRUMPISME CONTRE LA PASSIVITÉ BIDEN

Le programme de Trump fait froid dans le dos : construction de nouveaux camps de concentration et d'expulsion pour les demandeurs d'asile ; répression et expulsion des étudiant-es pro-palestinien-nes sur les campus ; attaques contre la presse ; licenciement massif des employé-es du gouvernement ; grâce des golpistes du 6 janvier – semer le chaos dans la gestion impérialiste mondiale.

D'ailleurs, une deuxième édition de Trump fait hésiter même les milieux dirigeants capitalistes américains. La classe dirigeante avait, au moins en apparence, misé sur la rivale de Trump, Nikki Haley, dont les principaux fonds

de campagne ont été abondés par l'organisation Americans for Prosperity². Nikki Haley est une conservatrice de droite extrêmement réactionnaire mais qui semble plus contrôlable que Trump. Cette perspective (sauf ennui judiciaire) s'est envolée lorsqu'elle a abandonné la course aux primaires³. En tout cas, Trump a définitivement gagné les Républicains à sa cause et a placé différents membres de sa famille à des postes clés de la direction du parti.

Biden est indéniablement un candidat de la classe dirigeante américaine et il n'a eu de cesse de le montrer en 50 ans de carrière ininterrompue. Suite à l'élection de 2020, l'aile gauche des Démocrates avait proposé le *Green New Deal*, un plan d'investissement fédéral sur les infrastructures et la transition énergétique. Bien que représentant seulement la moitié du budget militaire, ce plan fut jugé trop important. Par exemple, en Virginie occidentale, où le taux de pauvreté infantile est passé de 20,7 % à 25 % entre 2021 et 2022, son sénateur Démocrate, Joe Manchin, s'y est opposé. Certains aspects furent abandonnés, dont celui pour réduire de moitié la pauvreté des enfants. En dernière instance, les investissements colossaux du « plan Biden » ont profité en grande partie aux couches de la population à hauts revenus. Les autres ne voient que très peu, voire pas du tout, de différence dans leur vie quotidienne. Cela dit, les États-Unis ont réussi à contenir l'inflation, comparativement à la zone euro, même si le prix des produits de première nécessité reste bien plus élevé qu'avant, tandis que les hausses de taux d'intérêt, nécessaires pour

« freiner l'inflation », ont elles-mêmes exacerbé une crise du logement qui touche particulièrement les jeunes et de nombreuses personnes âgées à revenus limités. Les résultats économiques sous Biden sont plutôt bons d'un point de vue capitaliste. Or, c'est précisément dans ce domaine que les sondages montrent une plus grande confiance dans les Républicains.

NOUVEAUX VISAGES DES ÉTATS-UNIS

Selon le recensement⁴ de 2020, les « blancs » non hispaniques ou latinos représentent désormais 57,8 % de la population des États-Unis, contre 63,7 % en 2010. Le taux de natalité subit une baisse plus forte chez les « blancs » que dans les autres groupes ethniques. Ces facteurs objectifs devraient pousser le parti Républicain vers une marginalité permanente. Mais la peur de devenir minoritaire fait des « non-blancs », des LGBT et de l'avortement les cibles privilégiées des idéologies suprémacistes, nationalistes et religieuses, qui dominent largement ce parti aujourd'hui.

L'immigration aux États-Unis vient principalement d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et d'Asie, où les États-Unis ont créé une situation invivable depuis les années 1960, par leur politique de libre-échange, leur guerre contre le communisme puis contre la drogue. Les Républicains ne proposent que des murs et des prisons. Les sorties racistes contre les migrants-e, qui n'ont pas cessé depuis des années, sont en constante augmentation depuis le début d'année. Le racisme anti-immigrants est central dans la stratégie des Républicains

pour reprendre la Maison Blanche. Mais sur cette question, les Démocrates restent fidèles à la stratégie de sélection des « bons » et « mauvais » migrants et s'acharnent à essayer de faire passer des lois de consensus avec les Républicains pour « régler » ce problème.

Alors qu'il devrait être majoritaire, le vote pour les Démocrates se rétrécit chez les jeunes, les Afro-Américain-es et dans les autres communautés non blanches et immigrées, ainsi que parmi les LGBTIA+. Les Démocrates ont fait trop de promesses et n'ont pas assez apporté de changements réels – en termes de justice raciale, d'allègement de la dette étudiante, de réforme de l'immigration, de lutte contre le changement climatique.

De plus, le soutien traditionnel de Biden à l'État d'Israël n'est plus accepté par la jeunesse étatsunienne. Elle est horrifiée par le génocide en cours en Palestine. L'ampleur de la mobilisation en cours sur les campus universitaires nord-américains ne s'était pas vue depuis la guerre du Vietnam. Même la jeunesse juive nord-américaine (traditionnellement Démocrate) est moins attachée au sionisme et est moins encline à justifier les crimes contre l'humanité au nom d'un foyer national Juif. Ajoutons qu'en 2020, le vote des communautés arabo-américaines et palestiniennes a été l'une des clés du succès Démocrate. L'une des plus importantes communautés se trouve dans le Michigan qui est un État crucial pour la victoire en novembre. Même s'il est trop tôt pour voir s'il y aura réellement un impact en termes de votes, il semble que la direction

du parti Démocrate a délibérément choisi d'ignorer cet électorat. Notons que l'association American Israel Public Affairs Committee soutient systématiquement les candidat-es les plus engagé-es en faveur d'Israël et finance des concurrents face aux figures pro-palestiniennes comme Rashida Tlaib, Cori Bush et Ilhan Omar lors des primaires Démocrates.

Un autre cheval de bataille pour la droite et le parti Républicain est leur volonté d'en finir avec le droit à l'avortement aux États-Unis, après leur victoire à la Cour Suprême⁵. Dès que celui-ci est soumis aux votes, par des référendums locaux, il l'emporte de manière décisive mais cela n'empêche pas d'autres États conservateurs de continuer à durcir son interdiction. Sur cette question, une grande partie de l'électorat se rangera du côté des Démocrates. Même si cette croisade est perdue d'avance, la détermination des Républicains pourrait, de justesse, préserver la présidence Démocrates.

UNE AUTRE POLITIQUE EST NÉCESSAIRE

La mobilisation des électeurs doit advenir mais pas celle pour des élections, celle pour une lutte politique différente. Les points d'appui existent pour développer cette alternative. Tout d'abord le renouveau du militantisme ouvrier, qui a abouti à des contrats syndicaux avec des gains importants pour les travailleurs de l'automobile, ou chez UPS, et à des avancées dans l'organisation d'entreprises telles que Tesla et Amazon. La vague de créations de nouvelles sections

syndicales en est aussi un signe. Deuxièmement, le combat continue contre l'extrémisme anti-avortement du parti Républicain. En outre, dans plusieurs États du Sud, on remarque des luttes contre les interdictions de livres ou des mesures de contrôle électoral comme au temps de la ségrégation. Enfin, la force et la détermination du mouvement pour la Palestine peuvent susciter un mouvement de résistance plus large.

Pour l'instant ces mouvements n'ont pas trouvé de traduction politique et n'ont pas encore pesé fortement sur la dynamique au niveau de la politique électorale nationale. Mais la lutte des classes est active. Il faut juste qu'elle soit suffisamment résistante et structurée pour affronter l'inconnu de ces prochaines élections. □

1) Aux États-Unis, chaque État désigne des grands-électeurs, qui sont tou-tes en faveur du candidat arrivé en tête dans l'État (sauf dans deux États où ils sont répartis à la proportionnelle). C'est ce collège électoral qui désigne le président. Ainsi, un-e président-e peut être élu-e alors qu'il a moins de voix nationales que son concurrent.

2) American for prosperity (AfP) est un groupe financé par les frères Koch, propriétaires d'un conglomérat pétrochimique, commercial et financier. Fondé en 2004, il est considéré comme le lobby le plus influent pour les élections aux États-Unis, tant au niveau national qu'au niveau local.

3) Les deux grands partis organisent des élections primaires dans chaque État pour désigner le candidat à la Maison-Blanche, où ne votent que les adhérents de chaque parti.

4) Les Échos, « L'Amérique de 2020, moins blanche et plus métissée » publié le 13 août 2021.

5) En 1973, la Cour Suprême empêche la criminalisation de l'avortement dans tous les États-Unis (arrêt Roe v. Wade), ce qui le rend légal sur tout le territoire. En 2022, la Cour Suprême infirme sa décision de 1973 (arrêt Dobbs v. Jackson), autorisant chaque État à criminaliser à nouveau l'avortement.



Scènes du campement de solidarité avec Gaza qui a été rétabli à l'université de Columbia et qui en est à son quatrième jour. © Abad Diraniyeh - Own work, CCO

Autoroute A69 : gagner contre le « climato-cynisme » des élu·es et des intérêts privés ! (2)

PAR DOMINIQUE 81

La lutte contre l'A69, entre Castres et Toulouse, est un symbole fort de l'entêtement des pouvoirs publics et des élu·es à continuer comme avant. Contre leur monde, les collectifs luttent depuis près de 20 ans. Après l'enquête publique et les débuts des travaux en 2013, la mobilisation s'est étendue, les modes d'action ont évolué face à une répression brutale.

Depuis 2007, plusieurs collectifs se sont succédé pour incarner les différents moments de lutte (collectif des maires opposés au projet, collectif RN126, Pas d'Autoroute Castres-Toulouse (Pact).

Dès 2008, le Collectif RN126 et l'association la Coulée verte de Saint-Germain-des-Prés alertent le président de la SNCF pour que d'autres solutions alternatives soient étudiées et chiffrées, en particulier l'amélioration de la liaison ferroviaire Castres – Toulouse.

Sous la pression des associations, l'État décide la mise en place d'un Débat public mais élimine la possibilité d'une autre solution comme l'aménagement sur place (ASP) de la RN126. Dans cette mobilisation au long cours les associations environnementales FNE Occitanie-Pyrénées, Nature en Occitanie, UPNET et plusieurs associations locales, aux côtés de la Conf 81, d'Attac 81, de la LDH et des Amis de la terre, ont été des soutiens permanents en particulier lors des recours juridiques.

De décembre 2016 à janvier 2017, l'enquête publique pour la DUP (déclaration d'utilité publique) est un moment fort. Préparée par de nombreuses initiatives, pétitions, courriers au gouvernement qui demandent l'annulation de la DUP. « Notre objectif était de montrer que l'aménagement de la RN 126 est

efficace en termes de sécurité routière, de gain de temps, de préservation du cadre de vie et du foncier »¹.

L'État présente un dossier sévèrement critiqué par l'Autorité environnementale et le Commissariat général à l'investissement qui militent pour l'aménagement de la RN126. Au terme de l'enquête publique, l'intérêt public de l'ouvrage n'est toujours pas démontré. Malgré trois recours en annulation, la DUP sera signée par Nicolas Hulot le 19 juillet 2018.

AVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LES CARRIÈRES METTENT LE FEU AU POUDRE

En novembre 2020, la publication du Dossier des Engagements de l'État (DEE) acte la création de carrières temporaires. Au lieu de 1,3 million de m³ de remblais, il en faut 2,9 ! Un élément qui n'avait pas été rendu public avant l'enquête publique. NGE, futur concessionnaire, le savait et prospectait déjà d'éventuels terrains de carrières. À Montcabrier, un collectif combatif s'organise : la carrière s'implanterait à 50 m des premières habitations du village et à 500 m de l'école. La mobilisation massive entraîne l'abandon des carrières par NGE. Ne figurant pas dans l'étude d'impact, leur maintien aurait été illégal. Stop Carrières Montcabrier va donner un second

souffle à la mobilisation, réveillant les collectifs, bousculant les formes d'organisation et de communication. Ce nouvel élan se concrétise par la création du collectif LVEL (La voie est libre) qui va coordonner la lutte, et mobiliser pour participer à l'enquête publique.

Précédée par une intense campagne de mobilisation, rassemblements, conférences, lettres ouvertes, l'enquête publique est ouverte du 28/11/2022 au 11/01/2023. L'autorité environnementale, le Comité national de protection de la nature et l'Office français de la biodiversité OFB émettent des avis défavorables. Pour un dossier dont les enquêteurs notent : « Le dossier ne recherche aucunement à être accessible au public ni d'ailleurs à la commission ».²

6311 observations seront comptabilisées, ce qui constitue une participation élevée. Beaucoup de contributeurs sont des associations ou des organisations, le nombre de personnes s'étant exprimées directement ou indirectement est beaucoup plus important.

La commission partage nombre d'arguments des opposants. Mais elle se réfugie derrière les conclusions de la DUP qui a tranché le débat du « quoi faire » et ne remet pas en cause l'opportunité de réaliser l'autoroute. Elle se contentera donc de recommandations sur le « comment faire ».

POUSSÉ PAR LE LOBBY AUTOROUTIER, LE CHANTIER DÉMARRE

Lorsque, le 3 mars 2023, les préfets de la Haute-Garonne et du Tarn co-signent l'autorisation environnementale des travaux de construction de l'autoroute entre Castres et Toulouse, ils sont les exécuteurs des basses œuvres approuvées par une coalition hétéroclite d'industriels locaux derrière le groupe pharmaceutique Pierre Fabre, de parlementaires et la majorité PS de la région et du département, maires des grandes agglomérations en passant par toutes les nuances de la droite locale.

Ils ont les réseaux, l'appui des lobbys du BTP, l'oreille des médias locaux et n'hésitent pas à exercer des pressions fortes sur les communes pour les dissuader de s'opposer au projet.

Face aux manifestations, le député Terrier réagit : « *les Tarnais ne toléreront pas une ZAD* ». Il demande à Darmanin de « *prendre sans tarder les mesures d'expulsion contre la poignée d'écologistes radicaux qui remettent en cause, en violation de notre État de droit, le projet autoroutier entre Castres et Toulouse* ». C'est lui que la majorité installe comme président de la Commission d'enquête parlementaire sur le montage juridique et financier du projet. Son épouse est cadre dirigeante du groupe Pierre Fabre. Carole Delga, présidente (PS) du conseil régional d'Occitanie, assure placer très haut la question climatique dans l'ordre de ses priorités, tout en soutenant l'abattage de centaines d'arbres et le gel de 300 hectares de terres agricoles pour construire l'A69, entre Castres et Toulouse..

Les rangs de la mobilisation vont s'élargir face à l'imminence du chantier. XR Toulouse, les Soulèvements de la terre, le GNSA rejoignent la lutte. Les modes d'action évoluent. Une marche entre Verfeil et Castres en octobre 2022 précède plusieurs manifestations massives, 8 000 personnes pour la Sortie de route en avril 2023, réunissant associations, partis et syndicats. Les Soulèvements de la terre inscrivent cette mobilisation dans leur 6^e saison. En octobre 2023, Ramdam sur le Macadam, une manif-action de 6 cortèges coordonnés déborde le dispositif policier. Près de 1 500 personnes investissent une zone d'entreposage de bitume.

Plusieurs tentatives d'installation d'une ZAD se heurtent à la brutalité policière et à la difficulté de protéger, sur les 55 kilomètres de l'itinéraire,



La mobilisation Ramdam sur le macadam avait réuni plusieurs milliers de manifestants au départ de Saix, samedi 21 octobre. ©A.R./Le Tarn libre

toutes les zones menacées. De nombreuses occupations d'arbres permettent de ralentir le chantier.

Du 1^{er} septembre au 15 octobre, une dizaine d'opposant-es autour de Thomas Brail du GNSA font une grève de la faim pour obtenir l'interruption du chantier et l'étude sérieuse des solutions alternatives. L'impact médiatique aura un écho national et international (présence de délégations étrangères et de Greta Thunberg le 10 février 2024).

LEUR RÉPONSE : UNE RÉPRESSION BRUTALE ET FÉROCE

Orchestrée par le préfet du Tarn Michel Vilbois, la répression est massive, disproportionnée, illégale.

En mars 2023, les premiers arbres sont occupés à Vendine, les gendarmes mobilisés pour protéger les travaux d'abattage. La brutalité s'affirmera lors des journées d'octobre (Ramdam sur le Macadam) avec évacuation violente de la ZAD et d'une conférence animée par les scientifiques de l'ATECOPOL.

Sur la Crém'arbre, installée en janvier 2024, de jour comme de nuit, les forces de l'ordre exercent un harcèlement permanent, tirs de grenades, enfumage par combustion de matériaux divers, privation de sommeil, de ravitaillements en eau et nourriture... amenant plusieurs collectifs et associations à déposer plainte contre X pour « *mise en danger volontaire de la vie d'autrui* »

Ce déploiement militaire vise à instaurer la terreur, multiplie les intrusions violentes sur des terrains privés,

les blessures physiques, les insultes et provocations sexistes et homophobes, Des interpellations brutales, des procédures judiciaires abusives cherchent à affaiblir la détermination des écuireuil-es et de leurs soutiens.

Aidés par deux « centaures », blindés ultraéquipés de maintien de l'ordre, une quinzaine de camions de gendarmes empêchent ceux d'en bas de s'approcher des arbres et font peser une menace permanente sur la ZAD de la Crém'Arbre.

Alerté sur « *les méthodes de maintien de l'ordre employées contre les militants pacifiques* » le rapporteur de l'ONU, Michel Forst, assiste en direct à l'interpellation musclée d'un écuireuil par la CNAMO (Cellule nationale d'appui à la mobilité). Comme dans plusieurs pays européens, les méthodes répressives utilisées dans le Tarn s'appuient sur la législation relative à la criminalité, sur les dispositifs policiers et l'arsenal juridique antiterroriste pour empêcher toute mobilisation.

Selon les estimations de *Reporterre*³, l'État aurait déboursé au moins 2,76 millions d'euros en un an pour cette opération de maintien de l'ordre, utilisant blindés, drones, hélicoptères, pelotons d'intervention spécialisée et milliers de grenades tirées.

Le 24 mars, après 39 jours de résistance les écuireuils descendent des arbres.

« Un constat de l'office français de la biodiversité atteste que des mésanges bleues commençaient leur nidification », explique leur avocate, Claire Dujardin. « Clairement ce sont les mésanges qui nous ont sauvés »⁴.

LES USINES À BITUME ET LES GRAVIÈRES D'ARIÈGE ÉLARGISSENT LE MOUVEMENT

La construction de l'A69 nécessite des quantités impressionnantes de matériaux : 500 000 tonnes de revêtement confectionné dans des usines à bitume, 2,6 millions de tonnes de granulats extraits des gravières d'Ariège. Mais ça coince !

Neuf collectifs locaux contre ces usines viennent renforcer les collectifs existants (Gagnargue et Lafenasse). Une coordination se met en place et organise de nombreux événements, dans les villages, auprès des écoles, touchant un public large, permettant de reterritorialiser la lutte au plus proche des habitant-es. Le 5 avril, enseignant-es, parents et élèves font grève pour alerter sur les risques sanitaires et l'impact de la pollution. Les particules portées par le vent peuvent atteindre un rayon de 15 km.

Le 22 mars 2023, journée mondiale de l'eau, les associations ariégeoises et toulousaines⁵ créent le collectif Stop Gravières pour sauver la nappe phréatique de l'Ariège et mettre à l'arrêt les gravières du département. Un recours est déposé contre le schéma régional des carrières d'Occitanie, écrit sous la dictée des groupes du BTP, approuvé par le préfet de région après une concertation menée en catimini. Les extractions d'agrégats et de sable, pour alimenter la construction de l'A69 et l'aménagement industriel de Port-la-Nouvelle, vont générer des impacts majeurs : destruction des nappes phréatiques, bouleversement du cycle de l'eau, enfouissement de déchets qui polluent durablement les sols et les cours d'eau.

SE BATTRE EN JUSTICE, PROPOSER DES ALTERNATIVES

La dimension juridique est cruciale. Mais la maîtrise de ces dossiers a du mal à être comprise et assumée par le plus grand nombre. Technique et complexe, leur conduite oblige les

collectifs à se faire aider par des cabinets d'avocats, à s'unir pour réunir les fonds nécessaires, à partager leurs compétences. La durée des procédures n'aide pas à les insérer dans les calendriers de mobilisations. Pourtant, les initiatives qui retardent le chantier, l'écho des mobilisations dans les médias renforcent les démarches devant la justice.

Les collectifs et les associations font de gros efforts de communication et de pédagogie. Si beaucoup d'actions en référé pour défendre telle portion de l'itinéraire, l'habitat naturel d'espèces protégées, pour empêcher les coupes d'arbres d'alignement, ont été perdues, aucun des recours sur le fond n'a pour le moment été jugé. Ces échéances sont décisives, pour contester la « *raison impérieuse d'intérêt public majeur* » et la légalité des autorisations environnementales délivrées par les préfets de la Haute-Garonne et du Tarn, qui ont permis le déclenchement des travaux

Les alternatives présentées par les collectifs prennent en compte les nouvelles mobilités, les nouvelles conceptions de l'agriculture et d'urbanisme. Le projet alternatif⁶ pour le territoire d'Une Autre Voie propose une mobilité multimodale autour de trois axes : une ligne ferroviaire améliorée, la première Véloroute Nationale et le réaménagement de la RN126, et un nouvel aménagement pour revitaliser le territoire et répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

QUELQUES ENSEIGNEMENTS

Les pouvoirs publics ont imposé l'A69 sans respecter l'avis des institutions consultées, du public, en manipulant les données, en faisant pression sur les élu-es, en criminalisant les opposant-es. « *Dans ce dossier, tout a été biaisé, faux, illégal, approximatif* ». L'opposition s'inscrit dans la durée, marquée par une multiplication d'actions, d'initiatives, mêlant des formes diverses, festives, combatives, occupations, désarmement, recours juridique. Menée au niveau local la lutte va prendre de l'ampleur et obliger le pouvoir central à prendre position, renforçant la légitimité des opposants. Relayée à l'Assemblée nationale par une commission d'enquête parlementaire, elle clarifie à gauche : Carole Delga et Christophe Ramond semblent bien seuls pour porter le projet d'autoroute

Toulouse-Castres que les élu-es régionaux écologistes, et les communistes, pourtant partenaires de la majorité régionale, refusent.

Les collectifs s'intègrent activement aux réseaux nationaux (Déroute des routes, Rencontres des Résistantes au Larzac, inscription dans les saisons des Soulèvements de la Terre.). L'ancrage territorial de la lutte contre un projet précis se double d'une réflexion politique autour des enjeux globaux.

Nous avons souligné dans la première partie l'engagement actif des scientifiques⁷ de l'ATECOPOL qui ont condamné ce projet et s'inquiètent du divorce grandissant avec les politiques⁸.

Cette lutte est l'illustration du combat entre deux mondes, celui du passé sourd et aveugle face aux enjeux de la crise environnementale et sociale et celui de ceux qui multiplient les résistances. Occasion d'une unité forte entre collectifs, associations diverses locales, régionales et nationales, elle révèle les capacités logistiques, communicationnelles, organisationnelles, financières et juridiques d'une expertise citoyenne inégalée.

Le NPA refuse cette perspective d'aménagement absurde. Le modelage du territoire et de nos vies par le tout-camion et le tout-voiture artificialise les sols, accélère l'urbanisation et le développement des métropoles, menace les ressources en eau et la biodiversité, contribue massivement aux émissions responsables du chaos climatique. L'opposition à l'A69 combine le refus du modèle capitaliste et productiviste qui nous mène à la catastrophe et l'exigence de vivre mieux.

Nous serons sur le terrain, les 8 et 9 juin 2024 – avec les collectifs contre l'A69 et les Soulèvements de la terre pour renforcer les résistances agricoles, sociales et écologistes. □

1) Frédéric Manon, élu de Lacroisille et membre du collectif RN126

2) « Autorisation environnementale préalable à la réalisation de la liaison Castres-Toulouse portée par ATOSCA et AS », p.87.

3) Reporterre, 2,76 millions d'euros : le coût de la répression des opposants à l'A69.

4) France 3 Occitanie.

5) APROVA, l'APRA-Le Chabot, la FNE, le Comité écologique ariégeois (CEA), la Conf'09, XR 09, A pas de loutre, Les amis de la Terre et Eau Secours 31

6) « Castres – Toulouse : un projet de territoire sans A69 », Une Autre Voie.

7) Référence à la première partie de l'article dans la revue L'Anticapitaliste n°155.

8) « L'Atécopol demande l'arrêt immédiat des travaux de l'A69 », Atelier d'Ecologie Politique, 24/09/2023.

Samedi 29 et dimanche 30 juin se tiendra la réunion des salarié-es du privé et du public du NPA-L'Anticapitaliste. Tout d'abord, il nous paraît indispensable de revenir sur la mobilisation défaite contre la réforme des retraites avec le recul nécessaire. Ce bilan ouvre sur les questions d'actualité. La riposte contre la poursuite des contre-réformes gouvernementales qui frappent toutes les couches de salarié-es.

S'impose aussi le débat sur les regroupements syndicaux notamment au travers des débats CGT-FSU avec en toile de fond l'enjeu de l'unité de la classe ouvrière. Les restructurations de l'appareil de production impactent les capacités d'organisation et de riposte avec une mise en question de ses pourtours. Et enfin la nécessité de l'intervention, de la construction des organisations révolutionnaires sur les lieux de travail, prenant en compte les multiples ressorts des mobilisations (antiracisme, féministes, antifascistes, sur l'emploi, sur les conditions de travail et contre la répression.

Le dossier qui suit se donne pour objectif d'alimenter les débats sur quelques-uns de ces sujets.

La répression dans les entreprises, une stratégie consciente

PAR HENRI CLÉMENT

« Leur stratégie est de nous faire taire », titrait en une l'Humanité du 8 décembre 2023, annonçant que plus de 1 000 syndicalistes de la CGT faisaient l'objet de procédures disciplinaires ou judiciaires. Force est de constater qu'au cours des derniers mois, la tendance ne s'est pas inversée, bien au contraire.

Il suffit de songer au secrétaire de la CGT du Nord condamné pour apologie du terrorisme, de trois syndicalistes de Guingamp condamnés pour « jet de poubelles » ou encore les convocations délivrées aux défenseurs/ses de l'hôpital de Carhaix, pour lesquels plusieurs auditions sont prévues à la fin de ce mois de mai. Sans oublier la plainte à l'encontre d'un syndicaliste de Brest pour un article dans la presse syndicale contre la présence de l'armée dans les établissements scolaires.

UN PANORAMA EN FRICHE ET À CONSTRUIRE

La réalité du phénomène répressif actuel est difficile à cerner avec exactitude. Il ne fait pas de doute que la dynamique qui s'est enclenchée à compter du mouvement contre la réforme des retraites en 2010 continue de s'approfondir. Plusieurs raisons expliquent la difficulté à décrire précisément et quantitativement la situation.

Premièrement, tous les cas de répression antisyndicale sont loin d'être documentés. Au-delà des exemples cités en introduction, aucun réel décompte des procédures n'est effectué. Un grand nombre passe sous les radars, faute d'être relayés par des équipes syndicales ou des comités de soutien – ou simplement parce que l'actualité se trouve focalisée sur autre chose. Il se produit aussi que des militant-es n'en parlent tout simplement pas, de crainte d'attiser le feu et que la situation s'aggrave. La pression est parfois difficile à supporter, en particulier lorsqu'il s'agit de procédures pénales assorties de garde à vue, avec irruption de la police au petit matin dans le domicile familial.

Deuxièmement, les quelques tentatives de collectifs dédiés à la question n'ont pas réussi à survivre. On pense au collectif pour les libertés ouvrières chez PSA, parmi d'autres exemples, mais surtout à l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicale (ODRS).

Initié à la suite de la publication d'une note Copernic, cet Observatoire a tenté de mettre en œuvre des moyens de mesure du phénomène antisyndical. Malheureusement, faute de volonté politique de la part des principales confédérations, cet Observatoire a tout bonnement disparu aujourd'hui¹. Mais il avait traduit une volonté pertinente et indispensable de travail unitaire sur cette question de la répression. Et l'ODRS avait tenté, avec ses maigres moyens, de recenser les cas de discriminations et de représailles – mais cela ne peut pallier le manque d'action des confédérations sur le sujet.

Mais, et c'est le troisième point, les conséquences cumulées des lois Travail, des ordonnances Macron et de la politique étatique rendent encore plus compliqué la construction du diagnostic





complet de la situation. Dans les entreprises, les équipes militantes se sont largement restreintes – ce qui était le premier objectif visé par les ordonnances Macron. La Dares dresse ce constat : « *En 2022, 36,2 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole sont couvertes par au moins une instance représentative du personnel, une part en baisse de près de 8 points depuis 2018* »². Avec moins de représentant-es et en étant plus éloigné du terrain, les équipes se trouvent fragilisées. Et l'inspection du travail, qui est normalement une ressource pour les équipes, ne se porte pas mieux. Non seulement du fait des postes vacants, et de la surcharge de travail qui en résulte, mais également du fait de la politique du ministère, qui développe aussi une stratégie antisyndicale. Les équipes de l'inspection comme la CGT de la Marne en savent quelque chose.

UN RÉPERTOIRE D'ACTION TRÈS VARIÉ

La force de la répression antisyndicale, c'est de disposer d'un répertoire de mesures et d'actions d'une très grande variété : absence d'augmentations salariales, frein à la progression professionnelle, mutations contraintes, chefferie mobilisée ou au contraire complètement absente, sanctions disciplinaires variées, dévalorisation...

La dynamique des dernières années permet d'isoler trois grands pôles dans les actions mises en œuvre : d'une part – et c'est le phénomène nouveau par son caractère massif –, il y a une pénalisation accrue des actions syndicales. Les exemples d'Ikéo ou de PSA avaient commencé à mettre en lumière ce changement de stratégie managériale. État et entreprises ne rechignent plus à recourir à l'ensemble de l'arsenal pénal à l'encontre des militant-es. Cette pénalisation permet de répondre à un double objectif : il est particulièrement brutal dans sa mise en œuvre. Les militant-es qui ont vu débarquer la police au petit matin peuvent en témoigner, c'est un véritable coup de massue. Dans de nombreux cas, l'engagement ultérieur s'en trouve fragilisé. Mais surtout, et malgré parfois le nombre de mis-es en cause, il concourt à individualiser les situations et donc à désagréger le caractère collectif des mouvements grâce à la procédure judiciaire. D'autant que dans certains cas, si la condamnation n'est pas trop forte, la

personne condamnée ne fait pas appel. Il faut souligner que la période qui a fait suite au mouvement contre la réforme des retraites a marqué un nouveau cran dans la politique de répression, puisque des dirigeant-es de fédérations CGT ainsi que de la confédération ont été visé-es, comme Sébastien Menesplier ou Myriam Lebkiri. En un sens, la CGT paie ainsi son absence d'investissement sur ces questions de répression, l'État se sentant aujourd'hui autorisé à viser la tête des organisations. C'est un véritable signal d'alerte pour l'ensemble des équipes et un signe que les attaques peuvent véritablement s'aggraver.

D'autre part, et c'est devenu une constante depuis la mobilisation contre la loi Travail, l'État a profondément changé sa doctrine de maintien de l'ordre, n'hésitant plus à recourir à la force et à charger et gazer les cortèges syndicaux. Jusqu'aux fameuses « nasses » qui ont été contestées devant le Conseil d'État et qui ont été condamnées. Mais ces interventions accrues de la force publique ont eu pour effet de modifier en profondeur la physionomie des cortèges syndicaux, surtout dans les grandes villes. Ce qui était souvent un moment convivial, parfois en famille, s'est transformé, beaucoup étant désormais circonspects à l'idée d'aller manifester avec les enfants. Cela peut sembler anecdotique, mais c'est aussi une forme de familiarité de la lutte collective qui s'érode.

Enfin, et c'est là l'un des aspects particulièrement puissants des mesures antisyndicales, c'est leur caractère dilué dans le temps. À la différence des procédures pénales, souvent rapides, les mesures de répression au sein de l'entreprise s'étalent souvent sur plusieurs années. Les directions d'entreprise alternent des actions, passant du disciplinaire au salarial, de l'organisation du travail à l'ignorance pure et simple. Et lorsqu'il s'agit d'engager la lutte contre leurs conséquences, le temps s'étire encore plus. Les actions judiciaires en réparation des discriminations syndicales en sont un bon exemple, qui peuvent durer des années (à l'image de toutes les procédures contre les discriminations), les employeurs multipliant les manœuvres dilatoires et toutes les possibilités que leur ouvrent les procédures. Tel militant syndical d'une entreprise d'ascenseurs, par exemple, à l'encontre duquel les premières mesures prises par la direction remontent à la fin de l'année 2015, est toujours en butte, en ce mois de

mai 2024, à deux demandes parallèles d'autorisation administrative de licenciement. Soit plus de huit années d'hostilité de la direction, qui représentent trois procédures de demande d'autorisation de licenciement devant l'inspection du travail et le ministère, autant de procédures devant le tribunal administratif et un dossier en cours devant le Conseil d'État, sans oublier les augmentations nulles, les provocations multiples et variées, le dénigrement...

Et lorsque les procédures en discrimination aboutissent favorablement pour les salarié-es, l'impact de la condamnation de l'employeur s'en trouve largement amoindri : en huit à dix ans, les collectifs de travail ont été renouvelés, les collègues encore dans l'effectif ont oublié une partie des faits et des enjeux, les équipes managériales ont été renouvelées... Là encore, le déséquilibre en faveur du patronat est évident. Et pendant que les militant-es sont occupé-es à se défendre, à réunir des documents, rencontrer des avocats et se présenter à des audiences, ils ne font pas autre chose auprès de leurs collègues de travail !

Ce rapide tour d'horizon ne serait pas complet si on ne parlait pas des cas de répression interne aux organisations syndicales, visant à mettre au pas des équipes jugées trop remuantes ou en dehors de la ligne politique. C'est ce qui s'est produit à la CGT Ville de Paris ou encore à l'usine PSA de Poissy, avec l'expulsion d'équipes entières de militant-es. Ainsi, des équipes combattives peuvent se retrouver prises en tenaille entre une direction d'entreprise très offensive et une bureaucratie qui tient à gérer tranquillement son pré carré, quitte à perdre sa représentativité – ce qui a été le cas lors des élections à Poissy. Si comme, l'écrivait Fernand Pelloutier, syndicaliste du 19^e siècle, « *ce qui lui manque (à l'ouvrier), c'est la science de son malheur ; c'est de connaître les causes de sa servitude ; c'est de pouvoir discerner contre quoi doivent être dirigés ses coups* », alors il ne fait aucun doute qu'il manque aujourd'hui à l'ensemble des équipes militantes du monde du travail une véritable science de la répression et de la discrimination. □

1) Un article de bilan de cet Observatoire est disponible sur le site des Utopiques, la revue de Solidaires.

2) « Les instances de représentation des salariés dans les entreprises en 2022, Une érosion qui se poursuit », 7 mars 2024, Dares résultats n°17, Maria Teresa Pignoni.

Féministes et syndicalistes

ENTRETIEN AVEC FANNY GALLOT
ET ELSA COLLONGES

Dans cet entretien, nous avons cherché à savoir s'il y a une nouvelle génération féministe dans le syndicalisme ou une nouvelle génération de femmes, remplaçant la génération baby-boom, avec des conséquences pratiques mais pas forcément conscientes, sur la prise en compte des problématiques féministes et féministes.

Le monde du travail change. Qu'est-ce qu'on peut dire sur la répartition genrée du travail? Quelles sont les évolutions en termes d'intégration des femmes au marché du travail et d'accès aux métiers, aux salaires, aux positions dans la hiérarchie?

Fanny Gallot: Cela évolue très lentement. La division sexuée du travail est régie, selon les termes de la sociologue Danièle Kergoat, d'un côté par le principe de séparation, c'est-à-dire le fait que les femmes et les hommes ne font pas les mêmes métiers et que la prise en charge du travail domestique incombe encore largement aux femmes, et, d'autre part, par le principe de hiérarchisation: lorsqu'ils et elles travaillent dans les mêmes secteurs d'activité, on trouve de moins en moins de femmes à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. Cette division du travail continue de fonctionner totalement dans le public comme dans le privé, malgré des effets d'annonce ou des campagnes de communication qui ne concernent en réalité que peu de monde, comme la parité dans les CA des entreprises du CAC40. Les politiques d'égalité professionnelle ne s'attaquent pas à la racine du problème que constitue le néolibéralisme et son lot de précarisation ou de temps partiels favorisant l'inégalité professionnelle.

La naturalisation des compétences qui explique la déqualification et les bas salaires dans les métiers du soin, de l'éducation, du social, du service à la personne perdure et continue d'expliquer cette division sexuée du travail.

Elsa Collonges: L'évolution est si lente qu'au rythme actuel l'égalité salariale ne sera pas pour notre génération et même pas pour nos

filles! Dans le secteur où je travaille, la microélectronique, les femmes étaient largement majoritaires au début chez les ouvrières parce qu'on avait choisi des salarié-es pour leur minutie, en recrutant par exemple chez les couturières! Aujourd'hui, il faut un bac scientifique ou technique, et la proportion de femmes est beaucoup moins importante. Chez les ingénieur-es, on est à environ 30 % de femmes.

Pour ce qui concerne l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, comme on dit dans les négociations avec la direction, les femmes sont perdantes dans toutes les catégories. Comme elles sont encore en charge de la majorité du travail domestique, elles ont besoin de temps partiels pour pouvoir tout combiner, surtout pour celles qui travaillent en horaires postés (une semaine de 5h à 12h30, une semaine de 12h30 à 20h30, la nuit ou le week-end). Mais sur les postes de production, les temps partiels sont refusés en dehors des congés parentaux, pour ne pas entraver la production. Au contraire, chez les ingénieures, il n'y a pas de soucis: dans tous les cas, elles font largement 100 % du boulot, mais sont payées 80 % et sur quatre jours au lieu de cinq. En revanche, il est impossible de monter dans le management en étant à temps partiel. Une enquête sur le stress, dans le cadre du suivi médical, avait montré que les femmes à temps partiel étaient parmi les salarié-es les plus touché-es par le stress au travail. Malgré tous ces problèmes, l'entreprise est très bien notée sur l'index égalité défini par le gouvernement. Ça ne l'a pas empêchée de perdre aux prud'hommes pour discrimination de genre en octobre 2023.

Est-ce qu'on perçoit les effets de Metoo dans le travail?

Fanny Gallot: La question des violences sexistes et sexuelles est montée en puissance dans le monde du travail depuis une quarantaine d'années. Des lois sur le harcèlement sexuel et le harcèlement moral ont été adoptées; des organisations syndicales – même si elles se trouvent elles-mêmes traversées par des dénonciations de violences – s'en sont emparées; des associations comme l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail) ont beaucoup documenté cette question. Ces violences s'intègrent totalement dans la division sexuée du travail: dans la hiérarchisation qui existe au sein du monde du travail, les femmes se retrouvent souvent harcelées et agressées du fait de leur position, et de la domination structurelle dans la société. Mais, même si cette question est progressivement prise en charge, et que des obligations de formation existent, elle perdure largement.

Elsa Collonges: On en parle davantage et les entreprises ont effectivement été obligées de mettre en place des choses comme les référent-es harcèlement. Mais leur façon de traiter ces problèmes est complètement contre-productive: au lieu de muter les agresseurs pour protéger les victimes, ce sont en général elles qui sont déplacées. Il n'y a aucune prise en charge des fonctionnements collectifs des équipes, seulement des sanctions individuelles qui ont tendance à solidariser les salarié-es autour des agresseurs contre les managers. Aucune des mesures préconisées par les syndicats n'a réellement été reprise, notamment la





possibilité de bénéficier de congés spécifiques en cas de violences, la protection contre le licenciement, etc.

Et dans les syndicats? Est-ce qu'on connaît les débats sur l'affaire Amar dans la CGT?

Fanny Gallot : Cette affaire est la pointe émergée de l'iceberg; d'autres l'ont précédée, comme à la CGT Ville de Paris où des syndicalistes féministes se sont organisées dans un collectif qu'elles ont appelé « G8 », suite à l'agression d'une syndicaliste de la petite enfance par un syndicaliste du nettoyage en 2016. Ce genre de problème existe dans toutes les organisations, car des violences sexuelles, il y en a partout. Dans cette situation comme dans d'autres, les affaires de violences sont toujours mêlées à des questions d'orientation syndicale, de structuration de l'activité, etc. Des cellules de veille se mettent en place pour enquêter en interne, mais leurs recommandations ne sont pas toujours suivies par les organisations syndicales. Cependant, au fond, on ne peut pas déconnecter ces pratiques d'un

éthos militant forgé par l'histoire reposant notamment sur le sexisme. C'est d'ailleurs ce que met en avant le collectif Resysem qui entend rassembler des syndicalistes féministes sur la question des violences sexistes et sexuelles (VSS)

Elsa Collonges : L'affaire Amar a eu un impact important dans la CGT. Il faut en premier lieu saluer le travail de la cellule de veille qui tient le choc malgré les nombreuses remises en cause de son travail. Il y a une vraie prise de conscience, et des structures syndicales ont réellement pris le problème en charge, notamment en proposant des cadres de formation et en incitant les militant·es et les syndiqué·es à s'y inscrire. C'est encore difficile mais le travail réalisé dans l'inter-organisation qui rassemble les cellules de prise en charge des VSS de nombreuses organisations syndicales, politiques et associatives est un vrai point d'appui. Il permet le partage d'expérience sur les affaires Amar, Baupin, Quatennens mais aussi sur tous les cas moins médiatisés. C'est aussi un vrai cadre de soutien et de solidarité.

Est-ce qu'on voit une évolution de la place des femmes dans les organisations, leurs instances, les actions?

Est-ce que le mouvement pour les retraites a donné des éléments?

Fanny Gallot : Oui, il y a des évolutions, et encore heureux. Notamment, depuis quelques années, la perspective de la grève féministe fait son chemin dans les organisations syndicales, ce qui implique de repenser le travail, repenser la grève et du même coup les pratiques militantes : les intersyndicales femmes le révèlent, elles sont davantage appropriées par les nouvelles générations et rassemblent près de 500 syndicalistes féministes chaque année.

Elsa Collonges : La grève du 8 mars commence à sortir du cadre des militantes féministes syndicalistes convaincues! Notamment grâce à son énorme succès dans l'État espagnol. Mais aussi parce qu'une nouvelle génération de jeunes femmes arrive dans le monde du travail et y ont déjà participé quand elles étaient étudiantes.

Les différents mouvements sur les retraites ont aussi été l'occasion de mettre en lumière les inégalités de salaires et de carrière subies par les femmes. Les revendications spécifiques portées à ce moment-là ont été de vrais vecteurs de construction de la mobilisation.



Sophie Binet (CGT) et Muriel Guilbert (Solidaires), en tête du cortège syndical à la manifestation du 8 mars 2024 © Photothèque Rouge / Martin Noda / Hans Lucas.

L'obligation de respecter la proportion de femmes de chaque catégorie socio-professionnelle sur les listes des élections professionnelles a aussi obligé les syndicats à faire un réel effort pour aller chercher des femmes et les impliquer dans la vie des syndicats.

Quelle est la prise en compte des questions féministes dans les syndicats? De la place des femmes dans les instances? Y a-t-il un effet Sophie Binet?

Elsa Collonges : Le renouveau du mouvement féministe ces dernières années a percuté l'ensemble de la société et donc évidemment les organisations syndicales. Après #MeToo, c'est clair que la question des violences a émergé au travail de manière générale et aussi dans les structures syndicales. Il y a d'ailleurs un double travail à faire : combattre le sexisme, les discriminations, les violences au travail et aussi les combattre dans les structures syndicales. Ça fait beaucoup, d'autant plus que ça repose essentiellement sur les femmes. Mais clairement il y a un changement dans la prise en charge collective de ces questions à tous les niveaux dans les instances. Pour ce qui est de mon syndicat, la CGT, elles sont paritaires. C'est à la fois une vraie opportunité de faire de la place aux femmes mais aussi une surcharge de travail : c'est la triple journée de la militante ! D'ailleurs, la CGT avait commandé en 2016 une étude sur la place des femmes dans sa commission exécutive pour mieux comprendre quels étaient les freins à leur implication.

Pour l'effet Sophie Binet, c'est sûr que les militantes féministes de la CGT ont vu son accession au poste de secrétaire générale non seulement comme un soulagement au vu du déroulement du congrès confédéral de 2023, mais aussi comme un encouragement à leurs combats externes et internes.

Y a-t-il un effet MeToo indirect? Autrement dit, est-ce que les femmes mobilisées sur MeToo transfèrent leur expérience dans leurs organisations?

Fanny Gallot : Ça ne se fait pas de façon aussi directe. Je dirais que des militantes s'impliquent sur des questions féministes en interne ou à l'extérieur de leurs organisations syndicales et déroulent progressivement une pelote qui les conduit à remettre en cause des orientations et des pratiques

militantes. C'est ce qu'il s'est passé avec le « G8 » : au départ, elles n'étaient pas toutes particulièrement impliquées sur ces questions et c'est une affaire en particulier qui leur a fait prendre conscience de cet enjeu.

Elsa Collonges : La conscience de la discrimination subie par les femmes a beaucoup progressé ces dernières années à l'occasion de #MeToo, et pas seulement. Je dirais qu'il y a un effet générationnel pour les femmes qui ont été élevées dans les années 1980-1990. L'idée répandue était que qu'on avait tout gagné, qu'il n'y avait plus besoin d'être féministe. Mais devenues mères et travailleuses à leur tour, la supercherie s'est bien vite fait sentir ! Elles ont pris en pleine figure les discriminations de salaires, de carrière, la double journée... et l'ampleur des féminicides...

La jeune génération de femmes qui étaient lycéennes ou étudiantes au moment de #MeToo en 2017 arrive maintenant dans le monde du travail. On voit chez les nouvelles embauchées des jeunes femmes qui ne s'épilent pas, qui ont des piercings, qui portent des crop-tops, ont les cheveux colorés, etc. ce qui existait beaucoup moins dans la génération précédente. Elles arrivent donc avec des exigences à mon sens beaucoup plus fortes... On verra dans les années qui viennent comment cela se traduit en termes d'engagement sur les lieux de travail...

Comment voit-on le rôle des militant-es féministes dans cette discussion? Quels rapports entre organisations ouvrières et mouvement autonome des femmes?

Fanny Gallot : C'est difficile de répondre car il y a différents profils de militantes féministes. Mais en réalité, beaucoup de militantes féministes sont également impliquées syndicalement et œuvrent là où ils sont pour faire bouger les lignes. Et je dirais que, malgré les tensions existantes, l'idée que la grève féministe doit être reprise par les organisations syndicales pour être massive fait son chemin. Cela dit, une discussion s'engage également dans certains cadres féministes autour de l'idée de créer un syndicat du travail reproductif ; cela s'explique notamment par l'impression qu'ont certaines féministes d'une sous-estimation de la question dans les organisations syndicales traditionnelles.

Elsa Collonges : Après une période de méfiance très forte entre le mouvement syndical et les nouvelles formes du mouvement féministe, j'ai l'impression qu'on rentre dans une phase de coopération plus constructive, notamment pour le 8 mars ou le 25 novembre. Du coup on a des jeunes femmes qui trouvent mieux leur place dans le militantisme syndical. En parallèle, les organisations syndicales prennent mieux en compte des problématiques comme le travail domestique ou les violences. Il y a des efforts de part et d'autre, poussés notamment par les militantes féministes lutte de classe des années 2000. La convergence des différents cadres pour l'unification du mouvement féministe n'est pas faite, mais ça progresse à mon sens.

Est-ce qu'on est en mesure de donner des éléments de réponse à la problématique posée pour cet article?

Elsa Collonges : Pour moi la réponse à la question est oui : il y a clairement des effets de génération, une « vague » du mouvement féministe qui s'approprie et pose de nouvelles questions avec à la clef de nouvelles exigences, formulées ou pas en termes de revendications. L'héritage de nos mères féministes des années 70 nous a partiellement désarmées dans un contexte de reflux global du mouvement social, une période où être féministe était ringard !

Aujourd'hui, la réalité de la discrimination a réactivé la colère et se revendiquer féministe est manifestement légitime pour les jeunes femmes d'aujourd'hui. La compréhension mutuelle de nos expériences et l'homogénéisation de notre mouvement est une nécessité pour que nous puissions engranger des avancées significatives pour les femmes et toutes les minorités de genre. Dans un contexte difficile, le mouvement féministe, par la radicalité dont il fait preuve et par sa dimension subversive, est une vraie source d'espoir pour toutes les militantes, au travail, à la maison et dans l'ensemble de la société !

Propos recueillis par Antoine Larrache

Fanny Gallot est historienne, maîtresse de conférences en histoire contemporaine et chercheuse.

Elsa Collonges est syndicaliste dans la métallurgie et membre de la direction du NPA-L'Anticapitaliste.

Où en est la classe ouvrière ?

PAR SANDRA CORMIER

Économistes, sociologues, politiques ou encore médias bourgeois nous rejouent régulièrement leur petite musique au sujet de « la disparition de la classe ouvrière ». Elle se serait noyée dans une immense classe moyenne aux contours très flous. Pourtant sur le plan international elle n'a jamais été aussi nombreuse notamment parce que dans les pays dits « émergents » le salariat a explosé.

La classe ouvrière s'est en réalité mondialisée. Dans les pays dits développés, elle représente toujours une grande partie du salariat mais elle a un nouveau visage forgé par les mutations successives du capitalisme.

UNE CLASSE OUVRIÈRE NOMBREUSE ET REMODELÉE

Les mutations de l'économie capitaliste ont modifié en profondeur la structure de la société et de fait la classe ouvrière. Le prolétariat n'est plus celui du temps de Marx, ni celui des années 1970. Ses transformations ne sont pas seulement le fruit d'évolutions techniques ou de changements dans le système de production, mais celui de choix politiques opérés par la bourgeoisie pour maintenir sa domination. Dans les années 1970, celle-ci prend un véritable tournant néolibéral et est à l'offensive pour fracturer la classe ouvrière et la rendre incapable de se structurer. Elle fait notamment le choix de détruire les secteurs moteurs de la classe ouvrière comme celui des sidérurgistes ou des mineurs ou plus tard celui des ouvriers de l'automobile avec notamment le démantèlement spectaculaire de l'usine Renault Billancourt. Aujourd'hui, ce qui apparaît comme le résultat de ces mutations, c'est un important fractionnement économique avec le recours accru à la sous-traitance, la multiplication des statuts, l'ubérisation et le développement de la précarité.

Mais également une fracturation géographique avec la transformation de l'appareil de production (externalisations, délocalisations, réduction de la

taille des sites) ou encore la transformation du processus de production, avec l'informatisation. Cette réalité fait écho à ce que formulaient Marx et Engels dans le *Manifeste* à savoir que « la bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner constamment les instruments de production, c'est-à-dire tous les rapports sociaux ».

En conséquence ce qui symbolisait la classe ouvrière, l'ouvrier de l'industrie, un homme employé dans une usine de plusieurs milliers de travailleurs et en CDI, a en effet diminué en nombre. Mais pour autant cette vision restrictive et aussi fantasmée de la classe ouvrière n'est pas la nôtre ni celle de la majorité des courants du mouvement ouvrier aujourd'hui. C'est ce que nous disions dans nos principes fondateurs quand nous parlons de « classe des travailleurEs » : « La grande majorité de la population est constituée de travailleurs/ses, manuel-es ou intellectuel-es : celles et ceux qui n'ont que leur force de travail à mettre en œuvre, le plus souvent contre un salaire, qu'ils/elles aient un emploi ou en soient privés, qu'ils/elles soient actifs ou en retraite. L'écrasante majorité des jeunes en formation est destinée à rejoindre cette classe des travailleurs/ses ».

Cette lecture extensive de la classe ouvrière qui comprend donc une grande partie du salariat délégitime le concept artificiel et creux d'une « classe moyenne », toujours plus importante, dont on nous rebat les oreilles et qui aurait aspiré en grande partie le prolétariat. C'est en réalité une non-classe ou une anti-classe puisqu'elle ne s'oppose à rien et fonctionne sur le ressort

relativement subjectif de la richesse et de la pauvreté et non sur le rapport social au capital.

Par ailleurs les ouvrier-es de l'industrie n'ont pas pour autant disparu. Ils constituent aujourd'hui encore 18,9 % de la population active selon l'INSEE. Mais surtout une part importante des ouvrier-es sont en réalité des employé-es, une conséquence de l'explosion du secteur des services. Ces ouvrier-es n'ont pas d'activités manufacturières mais participent aussi à la production. La logistique participe indirectement à la production de la valeur ajoutée dans le cadre de la division internationale du travail. Mais aussi cette nouvelle classe ouvrière du service partage souvent les mêmes conditions de travail qu'il s'agisse des cadences, de la pénibilité, de la répétitions de gestes. Et comme les ouvrier-es de l'industrie, ces ouvrier-es des services ne décident pour ainsi dire de rien, n'ont pas de contrôle réel sur ce qu'ils font, ni sur comment ils le font. Autre aspect, les ouvrier-es des services sont en grande partie des femmes. Rendre visibles ces ouvrières permet de sortir du schéma viril et des stéréotypes de genre sur lequel s'est construit l'image du prolétariat.

UN SUJET RÉVOLUTIONNAIRE ÉCLATÉ ET DÉSORIENTÉ

Cette classe ouvrière refaçonnée par le capitalisme néolibéral peine à trouver une visibilité et à s'unifier. Si le prolétariat n'a jamais été aussi fort sur le plan numérique, il n'a jamais été si faible sur le plan social et politique. C'est un phénomène que l'on

retrouve aussi bien en France qu'en Angleterre, en Allemagne ou encore aux États-Unis. Il y a des facteurs objectifs liés à l'éclatement de l'appareil de production. Aujourd'hui plus de la moitié des ouvrier-es travaillent dans des établissements de moins de cinquante salarié-es, souvent situés dans des zones rurales.

L'externalisation de certaines activités par le recours accru à la sous-traitance, notamment dans le secteur de la logistique ou des transports qui représentent un quart de l'emploi ouvrier global, participe de cet éclatement pas seulement géographique mais également lié à la différenciation des statuts, des salaires.

Aussi, l'entreprise d'ubérisation du salariat qui nous renvoie au capitalisme le plus sauvage du 19^e siècle participe d'une dispersion et plus encore d'une individualisation du salariat consciemment organisé dans le cadre du néolibéralisme. Cependant si tout cela pèse, cela n'est pas suffisant pour expliquer le reflux de la conscience ou la difficulté de notre camps social à s'unifier. La classe ouvrière du 19^e siècle était elle-même extrêmement précarisée, hétérogène et le salariat n'était pas aussi nombreux qu'aujourd'hui. Pourtant, c'est dans ce contexte difficile que des syndicats rassemblant des centaines de milliers de travailleurs se sont construits, et que le mouvement ouvrier s'est structuré.

On peut d'ailleurs considérer que la période dite des « trente glorieuses » n'a constitué qu'une parenthèse dans l'histoire du prolétariat et même du capitalisme. C'est donc d'abord dans le reflux du mouvement ouvrier et particulièrement l'empilement de ses défaites, durant les dernières décennies, qu'il faut chercher la difficulté de la classe ouvrière à se penser comme sujet révolutionnaire. L'obstacle est donc avant tout politique et on ne peut le réduire à des éléments sociologiques car cela ne nous laisse fondamentalement aucune perspective ou moyen d'agir.

Des secteurs précarisés et invisibilisés ont d'ailleurs réussi à surmonter les divisions profondes occasionnées par la réorganisation du travail. Récemment, des luttes exemplaires comme celle des femmes de chambres de l'Ibis Batignolles, qui ont gagné après 135 jours de grève, ou encore les grèves des livreurs des plateformes Uber Eats,

Deliveroo, etc. qui ont émergé un peu partout en Europe comme aux États-Unis, participent de l'émergence de cette nouvelle classe ouvrière.

Cela rend toujours plus actuelle la formulation de Marx « *la classe ouvrière est révolutionnaire ou elle n'est rien* », ce qui implique que pour que la classe ouvrière existe il faut qu'elle se constitue comme force sociale et qu'elle s'affronte politiquement au capitalisme. La difficulté majeure reste donc la construction de la classe ouvrière comme sujet, dit autrement passer de la « classe en soi » à la « classe pour soi ». Et ce passage se fait de façon incontournable essentiellement par les luttes.

INTERVENIR DANS LA CLASSE OUVRIÈRE !

La question essentielle reste donc de savoir comment les anticapitalistes peuvent agir de la manière la plus efficiente possible pour unifier politiquement cette immense force sociale si éclatée, si peu consciente de sa force. Tout d'abord, pendre une part active dans les luttes. Qu'elles soient défensives ou offensives, les luttes permettent non seulement d'arracher pied à pied des acquis mais aussi de participer à élever un peu plus le niveau de conscience de classe. D'autant plus qu'elles prennent des formes complexes, qui nous ramènent à des périodes où les mobilisations étaient très hétérogènes, au 19^e siècle par exemple. Des conflits existent, mais ils prennent parfois de nouvelles formes, investissent de nouveaux espaces et le prolétariat se trouve aussi en mouvement là où on ne l'attend pas.

C'est pourquoi nous devons être disponibles et intervenir dans ces mouvements parfois emprunts de confusionnisme, en portant des revendications qui clarifient le rapport de classe. Mais aussi pour disputer aux réactionnaires et aux fascistes la direction de ces mouvements et aider à construire le rapport de force nécessaire pour gagner.

C'est ce que nous avons fait dans le mouvement des Bonnets rouges en Bretagne avec la construction du Pôle ouvrier ou encore par notre intervention dans le mouvement des Gilets jaunes.

Intervenir dans la classe ouvrière est une tradition de notre courant politique, mais engager aujourd'hui une politique volontariste dans ce sens

est particulièrement indispensable compte tenu de l'état de déliquescence avancée du mouvement ouvrier, où l'on ne compte plus les déserts syndicaux, les militant-es isolés ou en déshérence.

Cela passe donc par la reconstruction des organisations de la classe ouvrière et notamment des syndicats mais également par le recrutement d'ouvrier-es. Prendre pied dans la classe ouvrière, c'est y intervenir régulièrement, y développer des outils militants en direction des lieux de travail. Mais c'est aussi investir les lieux de vie, les quartiers ou encore les espaces de formation, notamment de la jeunesse.

Intervenir dans ces cadres permet aussi de créer des convergences. Cette intervention est complémentaire à l'intervention dans les lieux de travail, elle ne s'y substitue pas car on doit aussi réaffirmer la place stratégique de la grève et la construire car elle a tant fait défaut lors du dernier mouvement des retraites. Elle reste l'arme la plus efficace pour bloquer l'économie et disputer le pouvoir à la bourgeoisie mais elle joue aussi un rôle majeur dans l'émancipation du prolétariat.

Notre intervention doit être aussi tournée vers l'unification politique de notre classe indispensable pour coordonner son action. Si le prolétariat est fragmenté, comme nous l'avons déjà souligné, d'un point de vue de l'organisation du travail, il est aussi traversé de divisions liées notamment aux oppressions. Dans ce cadre, les luttes contre les oppressions sont des combats pour l'unification du prolétariat, que l'exploitation capitaliste divise en segmentant la force de travail. La reconstruction d'une conscience anticapitaliste, féministe et anti Lgbtphobie ne s'oppose en rien à l'émergence d'une nouvelle conscience de classe, mais en constitue au contraire une composante essentielle.

L'unité de la classe ouvrière ne pourra donc se faire qu'en prenant en compte l'ensemble de ses paramètres. Une chose est sûre : une grande partie de la population active compose le prolétariat et est donc amenée à jouer un rôle essentiel dans la confrontation avec la bourgeoisie. La classe ouvrière, le prolétariat dans sa complexité et sa diversité, doit retrouver sa capacité de redevenir le sujet historique de la révolution. À ce titre il reste le pivot de notre politique globale. □

Classe et conscience de classe

PAR ANTOINE LARRACHE ET RAPHAËL GREGGAN

« Mais qu'est-ce qu'on attend pour foutre le feu ? » se demandait NTM en 1996. Force est de constater que près de trente ans plus tard, s'il y a eu de nombreux feux, aucun n'a embrasé la plaine. Alors que l'exploitation capitaliste n'a jamais été aussi massive, menaçant aujourd'hui la vie même sur la planète, comment comprendre que les mobilisations de notre camp social restent trop limitées pour mettre des coups décisifs au capitalisme ?

Qu'est-ce qui nous retient ? Tout est fait dans la société (publicité, médias) pour justifier les fondements et le fonctionnement de la société telle qu'elle est. L'école apprend fondamentalement aux jeunes à rester à leur place, désignée par d'autres, sans pouvoir rien y changer. Le petit-chef impose d'augmenter les cadences. Après la chute du mur de Berlin, des philosophes¹ avaient théorisé la « fin de l'histoire », la victoire absolue et définitive du capitalisme contre le socialisme dans la lutte des classes. Pourtant, Oxfam France² signale que « l'écart entre le SMIC et la rémunération moyenne des PDG du CAC 40 était environ de 1 à 40 en France en 1979. Aujourd'hui on est à un écart de 259 avec les PDG des 100 plus grandes multinationales françaises, et de 423 avec ceux du CAC 40 ». De nombreuses luttes ont éclaté dans le monde et en France en particulier ces trente dernières années, des batailles nationales ou locales, parfois victorieuses. Le niveau inouï de répression engagé par le gouvernement aujourd'hui montre bien à quel point il n'est pas serein et que l'horizon des capitalistes ne semble pas être un grand ciel bleu sans nuages.

Marx et Engels³ nous rappellent que « Les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes, autrement dit la classe qui est la puissance matérielle dominante de la société est aussi la puissance dominante spirituelle ». En conséquence, la classe laborieuse n'a pas spontanément conscience de ses

intérêts objectifs. Marx⁴ précise « ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être ; c'est inversement leur être social qui détermine leur conscience ». C'est-à-dire que notre vie quotidienne, notre position sociale (le travail, l'endroit où on vit, etc.) façonne et contraint ce qu'on pense, notre positionnement politique. D'autant plus que « la fin de l'histoire » continue d'irriguer la gauche libérale qui cherche à nous convaincre de prendre la voie d'un capitalisme à visage humain, agrémenté de quelques touches d'écologie et de féministe.

Cette voie est une impasse. Les contradictions entre les possédant-es et les classes travailleuses sont bien réelles et concrètes, surtout en temps de crise et, dans cette lutte, jamais les possédants ne se laisseront mettre à nu et ils empêcheront, par tous les moyens possibles, une modification du capitalisme, progressive ou non, pour arriver à une société débarrassée des classes sociales et des oppressions, où chacun fournirait selon ses moyens et disposerait selon ses besoins.

LA CONSCIENCE ÉVOLUE DANS L'ACTION

Dans la situation de fonctionnement normal du capitalisme, les niveaux de consciences sont différents, déterminés en grande partie par la vie de chacun. Cela se réfracte dans différentes types d'organisations : associations et collectifs thématiques, organisations syndicales et partis politiques. Dans les premiers se retrouvent des

personnes qui ont conscience d'un problème particulier (oppression spécifique, écologie, lutte pour la défense des sans-papiers...). Les syndicats ont pour objectif d'organiser des salariéEs (ou privéEs d'emploi), sur la base d'une lutte économique contre le patronat. Quant aux partis politiques, ils organisent des personnes sur la base d'une action politique globale pour agir (renverser pour ce qui nous concerne) sur le système. Bien sûr, tout n'est pas aussi simple : certaines associations peuvent avoir une action para-syndicale ; les syndicats s'occupent également des questions spécifiques, etc. Ceci dit, chacun agit sur son champ spécifique, avec des réticences à intervenir sur les autres. Dans ces organisations – ou en dehors – les évolutions de conscience, vers une conscience anticapitaliste, sont possibles, mais cela reste très limité numériquement.

Lors d'une mobilisation, on perçoit des modifications majeures dans la conscience de ceux qui luttent. Le ou la collègue, qui hier acceptait les heures supplémentaires sans broncher, va se retrouver vent-debout sur les piquets au moment de la grève ; on croise sa voisine ou le petit-chef dans le cortège de tête à affronter la police... Comme le remarque Mandel⁵ : « à mesure que la stabilité de l'ordre social est mise en question, que la lutte de classe devient plus aiguë, et que la domination de classe est plus fortement ébranlée dans la pratique, des franges de la classe opprimée se

libèrent toujours plus clairement des idées des dominateurs. » À une échelle de masse, la conscience évolue dans l'action. Les mobilisations obligent chacun à se poser la question de ses intérêts personnels par rapport aux intérêts collectifs et de son positionnement individuel dans les dynamiques collectives. La perte de salaire induite par la grève se discute, se réfléchit quand on se retrouve face aux attaques (l'augmentation de l'âge de départ à la retraite par exemple). Sans qu'on puisse se l'expliquer, lorsque la digue de l'idéologie dominante cède, un flot se répand, incontrôlable, faisant passer de la classe en-soi (sa position objective dans les rapports de production) à la classe pour soi (une prise de conscience de cette place et des intérêts collectifs qui y sont liés).

Ceci dit, cette prise de conscience dans (et par) la lutte va se traduire différemment si on est organisé (et sa place dans l'organisation) ou non. Ainsi, les directions nationales des organisations syndicales peuvent avoir un « retard à l'allumage » dans une lutte, soit parce qu'elles ont appris des mobilisations précédentes (chat échaudé craint l'eau froide), soit parce qu'elles ne veulent pas mettre en péril leur existence même, en risquant une interdiction par exemple (c'est la « dialectique des conquêtes partielles »). Elles peuvent également

chercher à garder la direction de la lutte à tout prix, comme lors de la dernière mobilisation en défense des retraites, et donc refuser de donner la direction à ceux qui luttent (AG, rythmes de mobilisation ; mots d'ordre). Réciproquement, des masses inorganisées peuvent émerger, sans aucune retenue, comme lors du meurtre de Nahel en juillet 2023, mais sans avoir nécessairement la capacité de mettre en œuvre une orientation pour gagner. Les politiciens installés dans le système réagissent à contretemps, proposant d'annuler la réforme qui a été l'étincelle de la révolte (comme aujourd'hui en Kanaky), alors que l'incendie est déjà plus en avant, à la limite de l'insurrection.

Des intérêts divergents peuvent apparaître dans les luttes. Par exemple les intérêts des paysans, des entreprises agricoles et ceux des écologistes. Enfin, la finalité de la lutte peut diverger suivant les partis politiques, entre ceux qui chercheront une solution institutionnelle, voire qui y défendent leurs intérêts bourgeois de maintien du système et ceux qui voudront aller plus loin. Pour le dire autrement, une mobilisation d'ampleur rend visible les différentes strates et couches sociales qui existent, elle lève le voile idéologique et fait apparaître les rouages de la lutte des classes.

QUELLES REVENDICATIONS POUR L'ACTION ?

Même si le rapport au travail est central pour notre projet politique, il serait erroné de penser que la mise en action massive de la population se fait uniquement sur des questions économiques. Certes, les mobilisations sur les retraites ou celles des Gilets jaunes montrent que ces questions restent centrales. Mais les mobilisations féministes montrent que ce sont des vecteurs de radicalisation massive. La Marche des fiertés rassemble chaque année de 500 000 à un million de personnes ! Ces mobilisations portent en germe une contestation du système capitaliste, dans le sens où il nous dépossède tou-ttes de nos choix de vie. Les mobilisations écologistes ou de solidarité internationale, de leur côté, remettent en cause des aspects structurants du système capitaliste, son mode de production et les rapports entre les peuples et les États.

L'importance sur la scène actuelle de ces mobilisations par rapport aux mobilisations économiques est, pour certaines, en partie liée au recul du niveau de conscience de la classe pour soi, c'est-à-dire du sentiment d'appartenir à un collectif qui nous dépasse mais qui, en même temps, nous représente. En effet, dans le cadre du recul du rapport de force entre les classes, les membres des classes populaires

Le 6 juin 2023, 11^e manifestation intersyndicale contre la réforme des retraites, le service d'ordre intersyndical essaye de faire avancer la manifestation malgré le dispositif policier. © Photothèque Rouge / Martin Noda / Hans Lucas



peuvent saisir leur situation d'opprimées en dehors de l'affrontement direct entre capital et travail. Ainsi, la prise de conscience de son oppression individuelle – inscrite dans un cadre collectif et systémique d'oppression – développe une conscience de sa propre place dans le système capitaliste et du fonctionnement de celui-ci. Le déclencheur de la mobilisation de Mai 1968 en France est la volonté des étudiant·es d'avoir des résidences universitaires mixtes à Nanterre, rapidement transformée en volonté de changer durablement le fonctionnement de la société. Il ne s'agit pas de penser que les batailles politiques et revendications sont déconnectées de la lutte des classes, des évolutions des rapports de production, mais qu'elles peuvent contourner le rapport direct entre capital et travail. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'affirmation de Lénine⁶ selon laquelle « la conscience politique de classe ne peut être apportée à l'ouvrier que de l'extérieur, c'est-à-dire de l'extérieur de la lutte économique, de l'extérieur de la sphère des rapports entre ouvriers et patrons ».

De plus, il ne faut pas négliger les limites, notamment due aux conceptions staliniennes dans la deuxième moitié du 20^e siècle, de réduire le prolétariat aux ouvriers des grandes industries. Les questions « spécifiques » ont été ignorées pendant des décennies par l'essentiel du mouvement ouvrier organisé (gros partis et syndicats), présentées comme divisant la classe. Les questions internationales ont été soumises aux intérêts campistes de l'URSS. Les modifications fondamentales du prolétariat obligent aujourd'hui à sortir de cette impasse. Il y a là un travail spécifique à l'intérieur du mouvement ouvrier pour rassembler, dans la pratique et dans la théorie, celles et ceux qui veulent en finir avec le capitalisme pour la prise du pouvoir par le prolétariat, une société sans exploitation et sans oppression.

Ceci dit, il n'a pas de revendication évidente qui mettrait immédiatement en branle les larges masses. Le changement du corps électoral en Kanaky a déclenché une situation insurrectionnelle en mai 2024, alors que la réforme de l'assurance-chômage n'a

pas suscité un émoi large. L'organisation révolutionnaire doit être attentive à la situation et anticiper à ce qui pourrait « mettre le feu à la plaine », quitte parfois à se tromper. Cependant, on peut sérier trois grands types de revendications : les revendications minimales, immédiates, qui sont accessibles sans remettre en cause le système dans son ensemble ; les revendications maximales qui visent une transformation révolutionnaire de la société, avec, par exemple, l'abolition de la propriété privée ou la fin du patriarcat et enfin les revendications transitoires, celles qui semblent accessibles, mais qui posent fondamentalement la question de la propriété et de l'État, de la répartition des richesses et du fonctionnement social actuel. Parmi celles-ci il y a l'échelle mobile des salaires ou l'égalité salariale, mais ces mots d'ordre dépendent de divers éléments dans les rapports entre les classes. Nous cherchons donc à combiner ces trois niveaux de revendications. Là encore, il n'y a rien de mécanique dans le lien entre revendication juste et mobilisation massive et ce lien dépend de l'analyse concrète de la situation concrète.

LE PARTI POUR AIDER À LA PRISE DE CONSCIENCE

Notre courant reprend la formule de Lénine⁷ « Nous devons "aller dans toutes les classes de la population" comme théoriciens, comme propagandistes, comme agitateurs et comme organisateurs. » Notre rôle n'est pas celui de « professeurs rouges » qui auraient la bonne théorie ou les bons arguments ou la volonté d'agir, mais nous voulons aider concrètement à l'organisation des mobilisations et des révoltes. Ce faisant, aux côtés des masses, nous espérons gagner une large confiance dans notre politique et nos actions. Dans les mobilisations économiques, nous essayons d'aiguiser la lutte, quand c'est possible, contre le gouvernement et le système. Dans les luttes sur les questions de société, ou les mobilisations nationales (en solidarité avec la Palestine ou l'Ukraine), nous construisons honnêtement des mobilisations larges ; Nous partons des préoccupations de celles et ceux qui luttent. Cependant, nous y défendons continuellement que le problème clé est celui de la lutte des classes.

La lutte des classes n'est pas qu'une simple accumulation de combats, dont chaque participant·e garde le souvenir impérissable pour le prochain combat. Au contraire, lorsque le mouvement ouvrier est défait, chacun·e fait son bilan et peut désespérer de la possibilité d'une victoire (même partielle). La collègue qui avait envahi une préfecture peut nous témoigner « qu'on ne l'y reprendra plus jamais ». Et c'est là que se pose l'indispensabilité du parti, pour se délimiter vis-à-vis de la classe, comme le précise Bensaïd⁸ : « C'est précisément la forme parti qui permet d'intervenir sur le champ politique, d'agir sur le possible, de ne pas subir passivement les flux et les reflux de la lutte des classes. ». Le parti garde le souvenir des luttes, en tire des bilans collectifs et prépare la prochaine bataille.

Lénine conclut⁹ que « pour que la révolution ait lieu, il ne suffit pas que les masses exploitées et opprimées prennent conscience de l'impossibilité de vivre comme autrefois et réclament des changements. Pour que la révolution ait lieu, il faut que les exploités ne puissent pas vivre et gouverner comme autrefois. C'est seulement lorsque "ceux d'en bas" ne veulent plus et que "ceux d'en haut" ne peuvent plus continuer de vivre à l'ancienne manière, c'est alors seulement que la révolution peut triompher. » Alain Krivine avait l'habitude d'ajouter que la crise pré-révolutionnaire arrive quand, en plus, ceux du milieu basculent. C'est ce que nous recherchons : sortir de l'ordinaire, du quotidien pour trouver l'événement politique ou les événements politiques qui constitueront une crise nationale, une lutte généralisée entre le prolétariat et les exploités, dans laquelle l'État prête main forte au patronat, ceci entraînant une crise gouvernementale qui va jusqu'au bout, c'est-à-dire le renversement révolutionnaire de la société. □

1) F. Fukuyama, La Fin de l'histoire et le Dernier Homme, 1992.

2) Oxfam France, « TOP 100 des entreprises : les inégalités salariales entre PDG et salarié·es se sont creusées en 10 ans », 27 avril 2023.

3) K. Marx, F. Engels, L'idéologie allemande, 1845.

4) K. Marx, Critique de l'économie politique, 1859.

5) E. Mandel, Lénine et le problème de la conscience de classe prolétarienne, 1970.

6) V.I. Lénine, Que faire ?, 1902.

7) Idem.

8) D. Bensaïd, « Lénine ou la politique du temps brisé ». Critique communiste n°150, automne 1997.

9) V.I. Lénine, La maladie infantile du communisme, 1920.

Peut-on utiliser la justice bourgeoise au service de la lutte des classes ?

PAR ELSA COLLONGES

Le recul des luttes collectives sur les lieux de travail combiné à l'individualisme qui gagne l'ensemble de la société, tendent à pousser chacun·e à aller chercher des solutions individuelles soit dans la négociation avec sa hiérarchie soit par des démarches juridiques individuelles notamment devant les prud'hommes. Mais ces conflits sur le terrain juridique peuvent être le lieu de conflits très violents entre les travailleurs/euses et leurs employeurs/ses y compris quand ils restent à l'échelle individuelle et encore plus évidemment quand ils se déploient à une échelle collective.

Par ailleurs, dans des situations de harcèlement ou de violences sexistes, la dimension réparatrice de la reconnaissance de la violence ne peut être négligée.

Tous ces éléments doivent nous conduire à moduler notre rapport à la judiciarisation des conflits liés à l'affrontement de classe en fonction des situations. Si nous savons garder notre boussole et ne pas nous perdre dans les méandres de la justice, alors nous pouvons utiliser à bon escient ces démarches pour les mettre au service de nos luttes.

AMIANTE, CHLORDÉCONE... DES LUTTES SUR TOUS LES FRONTS

Amiante et chlordécone sont deux exemples de batailles qui permettent de mettre en exergue un certain nombre d'articulations entre mobilisations « traditionnelles » (manifestations, grèves, pétitions...) et démarches juridiques.

Il s'agit dans les deux cas de scandales sanitaires d'une ampleur inconcevable en termes de répercussions sur la santé des travailleurs/euses, des populations qui les entourent et environnementales au sens large.

Concernant l'amiante les dangers sont au moins partiellement reconnus depuis le milieu du 20^e siècle puisqu'un tableau des maladies professionnelles est établi. Mais l'amiante n'est définitivement interdite qu'en 1997. À la fin

des années 1990, un petit nombre de procès reconnaissent la responsabilité des entreprises, de la CPAM et même de l'État dans quelques maladies et décès de salarié·es. Mais on est très loin de l'ampleur du drame puisqu'on parle de plusieurs milliers de décès par an en lien avec l'amiante. Il s'agit en premier lieu des travailleurs/euses des entreprises de l'amiante mais aussi de leurs familles impactées par les fibres raménées sur les vêtements de travail, également de tou·tes les travailleurs/ses amené·es à intervenir sur les structures contenant de l'amiante ou encore d'employé·es ou d'usager·es dans des bâtiments contenant de l'amiante, administratifs ou scolaires par exemple.

La non-reconnaissance des dangers de l'amiante a été largement orchestrée par les industriels et l'État notamment avec la mise en place du Comité Permanent Amiante (CPA) en 1982. Financé par les industriels, il associe également des représentant·es des organisations syndicales qui défendront aussi l'amiante au nom de l'emploi. La première plainte dénonçant les responsabilités du CPA date de 1996. Et c'est seulement en mai 2023 que la Cour de cassation, après de multiples péripéties juridiques¹, a rejeté, probablement définitivement, les accusations des victimes² à l'encontre de ce Comité. Les différentes auditions et rendus de justice ont été l'occasion

pour les associations de défense des victimes de dénoncer ce scandale sanitaire et les responsabilités manifestes des industriels et de l'État et elles ne comptent pas en rester là.

En Italie, en 2013, le principal actionnaire d'Eternit avait été condamné à 18 ans de prison pour la mort de plus de 3 000 personnes à Gênes et à des millions de dédommagement pour les parties civiles mais la Cour de cassation l'avait acquitté un an plus tard jugeant les faits prescrits³!

Malgré ces revers juridiques, le traitement du scandale de l'amiante a induit de réels changements dans la reconnaissance de la responsabilité des employeurs même si la reconnaissance de la « faute inexcusable » reste encore un parcours du combattant⁴.

Aux Antilles, le chlordécone est classé cancérigène depuis la fin des années 1970. Mais ce n'est qu'en 2021 qu'est reconnu comme maladie professionnelle le cancer de la prostate pour les ouvriers ayant travaillé au contact du produit. Et pour toutes les autres conséquences, notamment sur les femmes⁵, c'est l'invisibilisation totale. Là aussi, seize ans après la première plainte, la justice prononce un non-lieu en janvier 2023. Mais la population ne désarme pas face à ce scandale



sanitaire et colonial. La mobilisation est extrêmement large et massive, regroupant associations, syndicats, partis politiques et a imposé la mise à l'ordre du jour d'une loi visant à reconnaître la responsabilité de l'État. Comme le soulignent les camarades du GRS : « *la mobilisation incessante empêche l'État d'enterrer le problème chlordécone. Il est évident que tous les aspects de ce combat sont liés. La loi votée fournit de nouveaux arguments pour le combat judiciaire, renforce les possibilités d'internationaliser le problème.* »⁶ Ces deux exemples montrent comment les combats contre des scandales sanitaires combinent la mobilisation des premier-es concerné-es, travailleurs/ses et populations, et les démarches juridiques. On pourrait également citer le procès historique de France Télécom dans un autre registre⁷ ou celui d'AZF à Toulouse⁸. Les avancées législatives des droits protégeant les travailleurs/ses face au patronat et aux industriels en particulier, sont le fruit d'affrontements sur les lieux de travail mais aussi dans le cadre des institutions de l'État. De telles problématiques concernent l'ensemble de notre camp social dans toutes ses composantes : syndicales, écologiques, politiques...

DES BATAILLES INDIVIDUELLES À LA DÉNONCIATION DES MÉCANISMES DU CAPITALISME

En parallèle de ces scandales emblématiques, une multitude d'affaires restent pour l'instant à l'échelle de combats individuels.

On compte au moins deux morts liées au travail par jour en France, auxquelles il faut ajouter les suicides et les maladies professionnelles. Ce sont les enquêtes de l'inspection du travail et/ou de la gendarmerie qui peuvent permettre, entre autres, de montrer si la responsabilité de l'employeur est engagée, élément essentiel dans le cadre d'une procédure judiciaire. Les procédures peuvent durer des années, ce qui est extrêmement difficile à porter pour des familles déjà éprouvées par la disparition d'un proche. Les peines encourues au pénal restent peu dissuasives⁹ et les procédures civiles pour la reconnaissance de la « *faute inexcusable* » de l'employeur n'aboutissent que dans à peine plus de la moitié des cas. Encore faut-il qu'il y ait procédure...

Dans le cas des accidents du travail et

des maladies professionnelles, il y a un enjeu majeur à identifier et comptabiliser ces situations pour mettre en évidence les responsabilités des employeurs qui ont une obligation de santé et de sécurité vis-à-vis de leurs salarié-es. Comme pour les féminicides, l'invisibilisation est une condition absolument nécessaire pour que la violence du système puisse se maintenir. Et donc comme pour le mouvement féministe, le mouvement syndical doit mettre la lumière sur les morts au travail dans la lignée du recensement entrepris par Matthieu Lépine sur son compte twitter¹⁰. Cette visibilité est liée à la mobilisation des équipes syndicales et des salarié-es dans les entreprises, notamment aux côtés des intérimaires et des sous-traitants et passera probablement, entre autres, par des condamnations fortes et médiatisées des employeurs.

Ces procédures judiciaires ont aussi une importance cruciale, individuellement, pour les victimes du travail. Dans les cas de harcèlement, c'est aussi en préparant une éventuelle procédure que l'on s'oblige à faire un état des lieux, à relever les faits constitutifs du harcèlement. En cherchant à établir des éléments de preuve, c'est une objectivation de la situation qui vient répondre aux hésitations des salarié-es sur la réalité de leur ressenti, la légitimité de leur besoin de reconnaissance du préjudice. De la même façon, pour les victimes de violences sexistes et sexuelles, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'entreprise, la caractérisation nécessaire des faits et leur reconnaissance par la justice peuvent être une étape importante dans le processus de reconstruction.

D'autant plus que dans de nombreux cas de harcèlement, de burn-out, de violences sexistes... ce sont en général les victimes qui sont professionnellement pénalisées : arrêts maladie longs, mutations forcées, licenciements abusifs, placardisation... Il faut donc se défendre contre les faits initiaux mais surtout contre l'organisation du travail qui les permet et les conséquences induites du fait de la gestion patronale. En cas de victoire, en plus de la reconnaissance des faits qui est importante, s'ajoutent des compensations matérielles tout aussi importantes : dédommagements éventuels, indemnités qui peuvent être versées dans des cas de licenciements, droits ouverts en cas de maladie professionnelle... tous éléments qui peuvent changer radicalement les

conditions de vie immédiates et les possibilités de réorientation professionnelle. Actuellement, de nombreux obstacles empêchent la construction de batailles plus globales et collectives. En premier lieu les victimes et/ou leurs ayants droit sont isolé-es et fragilisé-es par leur situation. Il est donc difficile de s'appuyer sur des cas précis pour les rendre visibles et en faire des exemples. En deuxième lieu, la compréhension de la responsabilité des employeurs dans tous les cas (accident du travail, harcèlement...) n'est pas forcément un acquis pour l'ensemble des militant-es syndicaux dans les entreprises et encore moins évidemment pour des travailleurs/euses sans représentation collective. Il est extrêmement courant que la « faute » soit ramenée à la victime : défaut de port des équipements individuels de protection (EPI), mauvaise application des procédures, fragilité psychologique, « problèmes » à la maison, vêtements et attitude « incitatifs »...

Enfin et surtout, cette individualisation est liée à nos difficultés actuelles à construire des mobilisations collectives. En effet, les mécanismes qui conduisent les individus face à leurs patrons devant la justice, relèvent bien du fonctionnement intrinsèque de l'exploitation capitaliste : accidents du travail, harcèlement, violences sexistes, burn-out... Par conséquent les difficultés dans ces batailles relèvent aussi de la dégradation générale du rapport de force que nous avons pu constater d'une autre façon lors de la défaite sur les retraites par exemple.

METTRE LES PROCESSUS JUDICIAIRES AU SERVICE DE LA LUTTE DE CLASSE

Au quotidien, en tant que militant-es syndicaux, nous sommes confrontés à cette individualisation, à cette judiciarisation des conflits avec les employeurs. Nombre de collègues en souffrance pour diverses raisons font appel aux élu-es pour qu'ils/elles les aident à régler leur problème personnel. Le risque pour les militant-es est d'être noyé-es dans la gestion au cas par cas sans réussir à s'attaquer aux causes des problèmes. Les causes n'étant pas éradiquées, les problèmes se présentent plus vite qu'on arrive à les traiter. La première de nos préoccupations est toujours de ramener à la responsabilité de l'employeur/se : conditions de travail, exposition aux risques, prévention nécessaire, organisation du travail, horaires, discriminations... Si il y a un seul article du code du travail à

connaître par cœur c'est bien le L4121-1 qui stipule que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » Il y a là une obligation de résultats et pas seulement de moyens. À chaque fois que cette obligation n'est pas remplie, l'employeur est en faute et pourrait donc potentiellement être condamné dans la cadre d'une procédure en justice. Malheureusement, dans un contexte de rapport de force dégradé, la tendance actuelle de la jurisprudence va plutôt dans le sens d'une obligation de « moyens renforcés » que de résultats.

Le mieux est évidemment que les travailleurs-ses se saisissent de cette obligation de sécurité pour refuser des conditions qui seraient dangereuses en exerçant par exemple leur droit de retrait ou en se mettant en grève. Les élu-es peuvent appuyer de telles démarches en déclenchant des procédures de Danger Grave et Imminent (DGI), en utilisant les moyens existants dans le cadre de leurs mandats notamment les enquêtes, les droits d'alertes, les inspections, etc. Malheureusement, les lois travail ont significativement diminué les moyens et les possibilités d'action des militant-es notamment avec la disparition des CHSCT et la diminution des moyens qui va avec. Ce travail reste malgré tout indispensable pour recueillir les informations, pouvoir informer les salarié-es et les populations riveraines et organiser la mobilisation de toutes les personnes concernées.

Dans ces batailles, l'aspect juridique peut venir s'inviter qu'on le veuille ou non. Ce sont parfois les employeurs qui ouvrent les hostilités en contestant la mise en œuvre d'une expertise par exemple. On est parfois obligé de recourir aux prud'hommes pour obliger les patrons à fournir des informations qu'ils cherchent à cacher. Dans tous les cas, ces procédures sont chronophages et coûteuses. Elles le sont pour les salarié-es qui n'en ont pas toujours les moyens mais elles le sont aussi pour les organisations syndicales confrontées aux services juridiques des entreprises dont c'est le métier contrairement aux militant-es.

Sur des cas de discriminations, la victoire de quelques individus peut être un point d'appui pour obtenir des avancées pour tou-ttes les salarié-es concernées comme tentent de le faire les camarades de la CGT de STMicroelectronics après leur victoire aux prud'hommes sur la



Le bâtiment du conseil de prud'hommes de Bourges (Cher). © Amiral Bouclettes, CC BY-SA 4.0.

discrimination de genre au sein de l'entreprise en octobre 2023¹¹.

Dans tous les cas, ces épisodes juridiques peuvent être utilisés de diverses façons au profit de la lutte. Dans un premier temps, les convocations, audiences, etc. peuvent être transformées en échéances de mobilisation ou tout au moins d'information des salarié-es et des médias. La présence dans les salles des tribunaux ou devant les juridictions pèse forcément dans le rapport de force. Là où ils espéraient nous contraindre dans le silence feutré de la justice, nous pouvons donner à voir la mauvaise foi, les mensonges et les méthodes de la classe dominante. Des condamnations exemplaires seront clairement dissuasives pour l'ensemble du patronat alors que l'absence de procédures ou les rendus favorables aux patrons renforcent l'impunité dont ils bénéficient. Nous devons visibiliser nos victoires à travers nos propres réseaux d'information syndicaux, politiques et médiatiques alliés puisque les médias dominants ne le font que lorsqu'ils ne peuvent l'éviter.

Des victoires sur le plan juridique constituent des points d'appui et encouragent les mobilisations. Il s'agit de ne pas avoir d'illusions sur la justice : les procès de l'amiante, du chlordécone ou même de France Télécom ainsi que tous les non-lieux et autres acquittements prononcés dans l'indifférence générale en sont la triste illustration. Mais ces étapes juridiques, parfois incontournables, peuvent et doivent être mises au service de la construction de la lutte des

classes. L'avancée de nos droits concernant les conditions de travail sont le fruit de nos bagarres à tous les niveaux et de nos grèves. Mais dans tous les cas, pour qu'elles soient effectives, nos victoires doivent se transcrire dans les institutions en termes de jurisprudence, de code du travail, de lois. En attendant la révolution, la suppression de l'exploitation et des oppressions, la transformation radicale de la justice, toutes nos victoires sont bonnes à prendre... □

1) « Santé au travail, crimes de l'amiante : justice possible? », Lionel Denis, 10 novembre 2022, L'Anticapitaliste.

2) « Amiante : le tribunal de Paris refuse la tenue d'un procès... et un acquittement », 19 mai 2023, Le Monde.

3) « Italie, amiante : un scandale historique, un procès... et un acquittement », 20 novembre 2014, Gad Lerner, Courrier international.

4) « Les accidents du travail et les maladies professionnelles sur la scène judiciaire. Pratiques de jugements et inégalités » mars 2022, Rapport n°1731, IERD.

5) « "On est oubliées" : les femmes antillaises, victimes invisibles du chlordécone », Romuald Gadegbeku, 11 mai 2022, Reporterre.

6) « Chlordécone, un pas en avant pour obtenir réparation au Antilles! », Groupe Révolution Socialiste, L'Anticapitaliste, 14 mars 2024.

7) « France Télécom : "Toutes celles et ceux qui se sont rendus au procès ont été frappés tant la lutte des classes était rendue visible" », L'Anticapitaliste, entretien avec Éric Beynel.

8) « Le groupe Total est responsable de la politique qui a amené l'accident. Il a ensuite tout fait pour échapper à ses responsabilités », L'Anticapitaliste, 9 novembre 2017, entretien avec Philippe Saunier.

9) « Accidents du travail : la lenteur de la justice pour faire reconnaître la responsabilité de l'employeur », Jules Thomas, 6 février 2024, Le Monde.

10) Twitter de Matthieu Lépine.

11) « Salaires : Contre les discriminations sexistes au travail, soyons motivées! », Elsa Collonges, 16 novembre 2023, L'Anticapitaliste.

Les enseignants sont-ils des (nouveaux) prolétaires ?

PAR RAPHAËL GREGGAN ET HAFIZA B. KREJE

Dans son dernier ouvrage, « Enseignants, les nouveaux prolétaires », Frédéric Grimaud fait une démonstration convaincante sur la façon dont les réformes macroniennes ont transformé en profondeur le métier de professeur. C'est la justesse du sous-titre du livre : « le taylorisme à l'école ». Mais cela est-il suffisant pour rattacher les enseignants au prolétariat ? La question mérite un débat.

Frédéric Grimaud¹ rappelle les intentions de Taylor en 1927 : « [nous] convaincre qu'il existe une science de chacun des actes élémentaires qui constituent les métiers ». Cela rappelle Blanquer et sa volonté de « bâtir une méthode de l'objectivation [du métier d'enseignant] » et la façon dont il a insisté sur le fait que « les sciences cognitives doivent alimenter la pratique ». L'objectif des réformes de Blanquer est avant tout de faire du métier un emploi répétitif et standardisé, où l'enseignant·e peut être remplacé·e par n'importe qui (voire par des vidéos ou même par l'intelligence artificielle). Cela fait écho aux réformes actuelles de préparation aux concours d'enseignement. Le gouvernement souhaite renommer les instituts de formation² pour devenir les écoles normales supérieures du professorat (ENSP). Ce n'est pas seulement un changement de nom. Les ENSP n'auront pas l'apport de l'enseignement supérieur et la liberté académique, pour ne délivrer qu'une formation sous contrôle de l'Éducation nationale. À ce titre, il est significatif que Macron ait proposé (inconsciemment, on l'espère) que « les écoles normales du 21^e siècle » aient le même acronyme que l'école de la police³.

LES ENSEIGNANT·ES SONT DES ARTISANS-ÉDUCATEURS

Mais est-ce que les réformes engagées depuis 2017 suffisent à dire que les enseignant·es sont des nouveaux prolétaires ? Comme F. Grimaud le reconnaît lui-même⁴, « la formule est

hasardeuse ». Marx établit d'une part qu'un prolétaire a une place précise dans le procès de création ou de réalisation de la valeur. La création de la valeur s'entend en deux sens : un sens concret qui renvoie à la transformation réelle du matériau par une technique – le/la travailleur·euse produit quelque chose –, et un sens abstrait qui se réfère à la fétichisation du produit comme marchandise. D'autre part, dans le cadre du fétichisme de la marchandise que Marx précise⁵ « ce que l'ouvrier vend, ce n'est pas directement son travail, mais sa force de travail dont il cède au capitaliste la disposition momentanée ». La force de travail est une marchandise comme les autres, dont l'employeur détermine le prix. On a coutume d'identifier le rôle de l'éducation à l'accroissement de la valeur de la force de travail : c'est en ce sens que l'éducation publique peut être vue comme le moyen d'assurer l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée. C'est en ce sens qu'on peut se représenter l'enseignant·e comme un·e travailleur·e : iel « ajoute » de la valeur à un matériau, que serait l'élève, main-d'œuvre en devenir.

TRAVAIL PRODUCTIF

Cependant, il n'est pas si évident d'affirmer que l'enseignant·e est « producteur », et donc « travailleur » au sens de Marx. Du point de vue du travail abstrait, c'est en partie (et en partie seulement) que le prix du travail est déterminé par les compétences et connaissances du salarié·e. C'est là où le bât blesse pour l'enseignant·e : si on peut constater que la présence d'enseignant·es a un

impact sur la valeur de la force de travail des futurs travailleur·es, il semble impossible de le mesurer. Pour le dire autrement : un même enseignement n'entraîne pas la même augmentation de la valeur de la force de travail pour ceux qui le suivent. Pour reprendre la formule du GFEN⁶ : en dernière instance c'est le-la jeune qui apprend, c'est-à-dire étymologiquement : iel prend ce qu'il peut au moment où iel le peut. Et même pire : rien ne permet d'établir si le savoir transmis sera conservé sur le long terme.

On ne peut pas affirmer que l'enseignant·e ait effectivement produit quelque chose : iel professe, déclare et énonce des connaissances qu'iel est supposé maîtriser et les « enseigne », c'est-à-dire qu'iel fait en sorte que ce discours ne soit pas une simple déclamation, mais qu'il soit préhensible et que ses interlocuteurs/trices puissent l'acquérir. Leur acquisition effective est dépendante de sa réception, laquelle ne peut jamais être seulement passive. S'il y a bien « ajout d'une valeur concrète », celle-ci est entièrement dépendante du consentement actif de l'élève, bien que ce dernier·e ne soit pas à l'initiative de cet apport.

OBJECTIVER LES TÂCHES ?

Cette critique fraternelle adressée au titre du livre de F. Grimaud n'en retire pas moins la justesse de son intuition. Les réformes structurelles engagées par Macron et ses épigones cherchent à « convaincre qu'il existe une science de chacun des actes élémentaires qui constituent les métiers »⁷ et de là, que le



métier d'enseignant-e peut être divisé en tâches élémentaires, elles-mêmes optimisées scientifiquement. Mais cela est une chimère. Non pas parce que les enseignant-es seraient imperméables aux thèses libérales, mais parce que le travail de l'enseignant-e ne s'identifie pas à la production. La production n'est pas seulement le résultat de l'exécution parfaite d'une tâche ou de l'usage adéquat d'une technique. L'imagination est requise dans la production et dans l'apport de la valeur : elle n'est pas distincte du travail, elle fonde le travail humain. Marx s'oppose à l'idéalisme qui fait de l'imagination une force réelle, mais il affirme également que le travail n'est pas réductible à des opérations visibles. Le matérialisme n'est pas un objectivisme grossier. Pour définir le travail, Marx souligne⁸ : « [ce] qui distingue dès l'abord le plus mauvais architecte de l'abeille la plus experte, c'est qu'il a construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la rue. Le résultat auquel le travail aboutit préexiste idéalement dans l'imagination du travailleur. Ce n'est pas qu'il opère seulement un changement de forme dans les matières naturelles ;

il y réalise du même coup son propre but dont il a conscience, [...] et auquel il doit subordonner sa volonté. » C'est à cette composante « humanisante »⁹ du travail que l'enseignant-e s'adresse : il s'efforce ainsi d'étendre ce qui permet de travailler, et son travail est tout entier englobé dans cette tâche préalable à la production et à la capacité à produire de l'élève. Il ne produit pas, il rend producteur.

PÉDAGOGIE ET LIEN INTERPERSONNEL

D'un certain côté, l'enseignant-e porte une ressemblance avec l'artisan. L'augmentation des connaissances, savoirs et savoir-faire chez l'élève lui est propre et est liée aux dispositions du moment de l'élève dans son interaction (ou son absence) avec l'enseignant-e. On n'apprend que ce que l'on ne connaît pas. L'acte d'apprendre commence par la reconnaissance que l'on ne sait pas et suppose de désirer combler le vide qui vient de se créer. Le métier d'enseignant-e est une combinaison précaire et particulière pour arriver à intéresser l'élève autour d'un contenu inconnu, que ce dernier n'a pas choisi, a priori, et à lui donner les moyens

pour remplir cette absence intime qui vient d'être créée. C'est bien là l'enjeu de la pédagogie, qui correspond à un savoir-faire non reproductible de l'enseignant-e : elle ne peut être seulement le lieu d'une technique, car la matière, l'élève, n'est pas un matériau dont les propriétés seraient toujours identiques. Une tête dure n'est pas une tête de bois¹⁰. Quoique certaines tâches du métier d'enseignant-e soient reproductibles et qu'après plus d'un siècle de recherche en pédagogie, des méthodes plus efficaces que d'autres se soient dégagées, elles restent toutes suspendues à la relation interpersonnelle que l'enseignant-e met en place avec ses apprenant-es. Pour le dire plus clairement, quoi qu'il arrive, la division scientifique du métier d'enseignant-e en tâches élémentaires est vouée à l'échec, précisément car il repose sur la relation entre deux vivants libres et conscients, capables de travailler, et non pas entre un travailleur et une matière inerte.

LES ENSEIGNANT-ES SONT-ILS DANS LE CAMP DU PROLÉTARIAT ?

Le fait de classer les enseignant-es du côté du prolétariat est une construction socio-historique qui ne peut pas être détachée de la massification de ce corps, consécutive à la loi Ferry de 1882 sur l'instruction obligatoire. Cela repose sur la volonté idéologique des enseignant-es « transfuges de classe » du début du siècle de se rattacher à leur classe d'origine, comme le souligne le manifeste des instituteurs syndicalistes en 1905¹¹. Mais ce rattachement primitif n'a rien d'évident et d'autres enseignant-es préfèrent une organisation entre pairs, autonome du prolétariat, que l'on retrouve dans la bipolarité entre organisations syndicales et associations professionnelles¹². Comme le rappelle Samuel Joshua¹³, dans les années 1970, les marxistes classaient les enseignant-es dans « *la nouvelle petite-bourgeoisie* ». Même si cette caractérisation économiste est discutable, il est certain que les enseignant-es n'appartiennent pas à la classe en soi, mais la question de la classe pour soi se discute. L'École a une dimension collective, à l'image des manufactures primitives¹⁴. Le fonctionnement collectif au sein d'une même structure induit des habitus, des réflexes de groupes. L'importance numérique du syndicalisme enseignant en France range une partie significative des enseignant-es du côté du prolétariat.

Frédéric Grimaud

ENSEIGNANTS les nouveaux PROLÉTAIRES

Le taylorisme à l'école



Enseignants, les nouveaux prolétaires, le taylorisme à l'école, Grimaud Frédéric, 2024, 154 pages, 16 euros.

FONCTIONNAIRES AU SERVICE DE L'ÉTAT

Cependant, cette catégorisation néglige le fait que les enseignant-es sont principalement des fonctionnaires. Du moins, ils représentent « *la main gauche de l'État* »¹⁵. Cette dimension est absente du livre de F. Grimaud. Et c'est pourtant une contradiction fondamentale. En dernière instance, iels assument la contradiction entre les savoirs qui libèrent et la scolastique qui enferme (les esprits et les corps). Dans ce sens, les professeur-es sont les représentants quotidiens pour la formation (et le formatage) du prolétariat aux besoins dictés par l'État. Voilà précisément un des enjeux depuis la scolarisation obligatoire à la fin du 19^e siècle, en passant par la massification scolaire des Trente Glorieuses jusqu'aux réformes Blanquer : l'École est un outil de l'État pour les intérêts du patronat¹⁶. C'est cette contradiction idéologique qui permet, par exemple, d'expliquer les débats entre enseignant-es sur la loi sur les signes religieux de 2004, vus comme une aliénation des enseignants aux décisions islamophobes des gouvernements, sous couvert d'un discours dit « républicain ». Les réformes, engagées dans l'école par Macron pour satisfaire les besoins actuels du capital français, entraînent une modification profonde du métier d'enseignant-e, et c'est ce que pointe F. Grimaud. Avec raison, il parle de prolétarisation du métier.

CAPITALISME COGNITIF

La convergence du travail enseignant avec la situation du prolétariat peut être pensée de manière plus structurelle, sous l'hypothèse d'une évolution partielle du capitalisme en capitalisme « cognitif » et non plus seulement industriel. Yann Moulier Boutang écrit¹⁷ : « *Par capitalisme cognitif, nous désignons une modalité d'accumulation dans laquelle l'objet de l'accumulation est principalement constitué par la connaissance qui devient la ressource principale de la valeur ainsi que le lieu principal du procès de valorisation* » Les professeur-es ne sont pas tant les « prolétaires » que les cadres sollicités par l'État pour organiser la captation des processus créatifs dans les logiques libérales de productivité : la subordination de l'humanisation du travail enseignant aux impératifs libéraux vise à produire l'assimilation du processus créatif au capitalisme, de même¹⁸ que les exigences « émancipatrices » ont été intégrées aux logiques du management libéral après 1968. Dans cette perspective, si l'on peut dire que les professeur-es

sont prolétarisés, c'est parce qu'ils sont conscient-es de la dégradation qu'implique la traduction de l'imagination en ressource abstraite du capital. En ce sens, l'intégration des enseignant-es dans la « classe pour soi » du prolétariat est essentielle. L'effort de l'État, qui emploie l'affinité idéologique du corps enseignant avec le discours républicain, vise à contraindre cette institution à la prolétarisation généralisée. En faisant des enseignant-es les défenseurs de la République, l'État produit une fracture abstraite entre les enseigné-es et les enseignant-es par l'opposition sur des « valeurs idéologiques », alors que les enseignant-es sont opposés par leur pratique professionnelle à la marchandisation des facultés humanisantes. C'est pourquoi les luttes contre l'aliénation des enseignant-es sont celles de notre camp social. □

1) F. Grimaud, Enseignants les nouveaux prolétaires, 2024, éd. Esf Science humaine. Les citations de Taylor et Blanquer sont tirées de ce livre.

2) Succédant aux écoles normales, créées en 1808, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont créés en 1990. Ils ont été remplacés par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) en 2013, puis par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) en 2019.

3) ENSP désigne, au choix, l'école nationale supérieure de la police ou les écoles normales supérieures du professorat.

4) F. Grimaud, « Prof : prolétarisation en cours ». L'École Émancipée, n°106, mars-avril 2024.

5) K. Marx, Salaire, prix et profit, 1865.

6) Le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) créé en 1922 est une des plus anciennes associations de réflexion sur la pédagogie.

7) F. W. Taylor, Principes d'organisation scientifique, 1927, cité par F. Grimaud, op. cit.

8) K. Marx, Le Capital, Livre premier, Chapitre VII, 1867.

9) Le travail est chez Marx l'activité « générique » de l'Homme. Il le maintient en vie et lui est essentiel. Il a pour singularité d'être conscient (par l'imagination) chez l'Homme – là où chez l'Animal, le maintien de la vie serait le résultat de l'instinct. C'est ce dont l'aliénation capitaliste dépouille l'Homme, en prescrivant la façon de travailler.

10) K. Marx, Le Capital, Livre premier, Chapitre XIV, 1867.

11) N. Nomas, « Quelle place dans le mouvement ouvrier pour les personnels de l'éducation nationale ? » revue L'Anticapitaliste n° 149, septembre 2023.

12) L. Frajerman, « Syndicalisation et professionnalisation des associations professionnelles enseignantes entre 1918 et 1960 ».

13) S. Joshua, « Enseignants, les nouveaux prolétaires ? » publié sur Contretemps, 20 avril 2024.

14) K. Marx, Le Capital, Livre premier, chapitre XIV, 1867.

15) L'expression est de Bourdieu, citée par S. Joshua, op. cit.

16) R. Greggan, La place de l'école dans le système capitaliste. revue L'Anticapitaliste n° 149, septembre 2023.

17) Y. Moulier Boutang, Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation, 2007. Nous avons des réserves sur la proposition de Moulier Boutang dans son exhaustivité.

18) L. Boltanski, E. Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme, 1999.

« L'une des grandes sources de répression, c'est la dénonciation, le signalement en ligne par des citoyens et des citoyennes ordinaires »

L'Anticapitaliste a rencontré Vanessa Codaccioni, professeure en sciences politiques à Paris 8, spécialiste de la répression des mouvements sociaux.

Le délit d'apologie de terrorisme dans le contexte actuel n'a jamais été aussi utilisé...

C'est, à mon avis, la première fois que le délit d'apologie du terrorisme est utilisé à ce point dans le cadre de la répression d'une lutte ou d'un mouvement social. Trois raisons l'expliquent à mon avis.

La première, c'est que le militantisme en France n'a jamais été réprimé par l'apologie du terrorisme, mais par l'apologie de crime et qui a été créée à la fin du 19^e siècle pour réprimer les mouvements anarchistes, et plus généralement tout discours de gauche. C'est donc ce crime-là qui a été utilisé contre les ennemis publics numéro 1, comme les militants communistes pendant la Guerre froide, la guerre d'Indochine, ou les gauchistes dans les années 1970. Quelques tentatives pour réprimer d'autres groupes n'ont pas marché. Quand j'ai repris mon travail sur la guerre d'Algérie j'ai constaté que l'action anticoloniale de nombreux individus auraient pu tomber sous le coup d'apologie de terrorisme, puisque le Front de libération nationale, par exemple, était considéré comme un groupe terroriste du point de vue politique, mais pas du point de vue pénal. Par exemple, les avocats qui défendent les indépendantistes sont visés par le pouvoir, et certains jugent évaluent la possibilité de les inculper pour apologie de meurtres. Mais ils ne le font pas finalement. Idem pour des groupes nationalistes et indépendantes dans les années 1970 et 1980. Quoi qu'il en

soit ce n'est pas du tout l'apologie de terrorisme qui servait pour réprimer des luttes mais l'apologie de crime, l'apologie de meurtres, l'apologie de pillages, d'incendies, d'actes de déso-béissance, etc.

Deuxièmement, l'apologie de terrorisme, telle que nous la connaissons aujourd'hui, ne peut exister qu'une fois que des groupes sont considérés comme terroristes du point de vue du droit. Or, le mot terrorisme ne rentre dans le code pénal qu'en 1986, et ce n'est donc qu'à partir de 1986 que des groupes sont condamnés, jugés pour terrorisme. Avant, ils étaient inculpés et jugés pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Aussi, ce n'est qu'à partir de 1986 que les individus soutenant des groupes considérés comme terroristes peuvent tomber sous le coup de l'apologie du terrorisme.

Sauf que – et c'est mon troisième élément de réponse – en réalité qui était condamné pour apologie du terrorisme? Certains journalistes pouvaient tomber sous le coup de l'apologie du terrorisme, mais c'était rare. J'ai retrouvé par exemple des journalistes basques qui, au moment du World Trade Center, sont condamnés pour apologie du terrorisme parce qu'ils ont fait une caricature. Cette caricature disait : « on en a rêvé [de cet attentat], le Hamas l'a fait » (sic) – d'ailleurs ils disent le Hamas, ils se trompent car ils confondent avec Al-Qaïda. Il y a le « on en a rêvé », donc celui qui a fait la caricature et le directeur de publication sont condamnés pour apologie du

terrorisme parce que là, effectivement, on est dans la définition de l'apologie qui est la glorification de l'attentat. Ils ont été condamnés à 1 500 euros d'amende. Une peine très légère puisque dans la loi, c'est cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende, je crois, et 7 ans de prison, si c'est par Internet.

Oui mais il y a un changement des peines avec la loi de 2014, non ?

Effectivement, il y a eu un tournant en 2014. On est deux ans après les attentats commis par Mohamed Merah. Je pense que ce n'est pas sans lien parce que Mohamed Merah avait suscité des affaires d'apologie du terrorisme. Il est décidé pour durcir la répression des apologies de terrorisme, de les sortir des délits de presse, ce qui va permettre de multiplier les procédures, de les faciliter et de réprimer davantage. Par exemple, avec l'apologie du terrorisme, on peut faire de la détention provisoire. C'était absolument interdit avant. On augmente les peines à cinq ans de prison et à sept ans de prison, si c'est commis sur Internet. En outre sont autorisés, je crois, les comparutions immédiates pour apologie du terrorisme, ce qui était totalement impossible avant.

On durcit ainsi la répression en 2014. L'année suivante, avec les attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan, on a une



explosion des affaires d'apologie du terrorisme, qui vont toucher essentiellement des jeunes racisés, des jeunes musulmans, des arabes en fait, qui vont soit faire des déclarations de glorification envers Daesh ou envers les auteurs des attentats, soit qui vont tenir des propos considérés comme désobligeants sur les victimes. C'est le fameux : « c'est bien fait ». Il a pu aussi s'agir de propos sur l'Islam, sur les caricatures du Prophète, et cela a pu concerner aussi des jeunes enfants en marge des minutes de silence dans les collèges.

Avec les attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan, on a une explosion des affaires d'apologie du terrorisme, qui vont toucher essentiellement des jeunes racisés, des jeunes musulmans, des arabes

On a une explosion des affaires. On n'a pas véritablement les chiffres, mais ce sont des milliers et des milliers d'affaires en fait. Par exemple, ce gamin de 18 ans qui a renommé sa Wifi Daesh juste après les attentats du Bataclan, a pris trois mois de prison avec sursis, en vertu de cette loi. On est quand même très loin de la définition de l'apologie.

Mais un nom de Wifi c'est privé...

Oui, sauf que quand on se connecte à un réseau, par exemple, avec son téléphone ou son ordinateur, on voit les noms des Wifi donnés par les utilisatrices et les utilisateurs. Donc, c'est un voisin ou un passant qui l'a dénoncé, le public de l'immeuble ou de la rue.

Cela doit nous alerter sur autre chose : ce n'est pas la police qui s'est saisie de cela. Quelqu'un l'a dénoncé. Cela rejoint mes travaux sur la société de vigilance. Depuis 2001 et les attentats du World Trade Center, et évidemment en France à partir de *Charlie Hebdo* (en 2015), l'une des grandes sources de répression, c'est la dénonciation et le signalement en ligne. Ou, pour le dire plus clairement, le fait que citoyens et des citoyennes ordinaires participent à la répression en dénonçant des faits à la police.

Je serais très curieuse de savoir le nombre de personnes qui ont été dénoncées par des individus sur Internet depuis le 7 octobre, qui ont été dénoncées via la plateforme Pharos. Beaucoup, je pense, des centaines. Mais ce qui est également assez

nouveau, c'est que l'on a des associations pro-israéliennes qui passent leur journée à traquer sur Internet des propos qui pourraient être de l'apologie et qui vont porter plainte auprès de la police. Ce qui fait qu'aujourd'hui, concernant l'apologie, il y a trois sources répressives : les procureurs qui peuvent se saisir d'affaires ; les citoyens qui vont dénoncer sur Pharos, pouvant donner lieu à des poursuites aussi, si l'affaire est jugée sérieuse ; et enfin des associations qui portent plainte pour apologie du terrorisme. C'est ce trio-là, très puissant, qui donne lieu à cette multiplication des affaires.

Oui. D'après Mediapart il y a 600 signalements ce qui fait beaucoup et pas beaucoup (mai 2024)...

Ce n'est pas beaucoup. C'est en dessous de la réalité à mon avis. Je pense que soit il y en a encore en cours, soit ils ont beaucoup trié auparavant. Car si c'est via Pharos, les policiers, les gendarmes font un tri préalable.

Depuis 2014 et surtout après le Bataclan on a constaté une explosion de l'utilisation de l'apologie de terrorisme. Il s'agit à chaque fois de ce qui est considéré comme du terrorisme islamiste ? Il y a d'autres cas ?

Non, je n'ai pas trouvé, c'est vraiment dans le cas du terrorisme islamiste, en fait. Il y a une focalisation là-dessus.

Même pour le terrorisme corse, par exemple pour Ivan Colonna ?

Une enquête a été ouverte pour apologie du terrorisme après la distribution de tracts FLNC à Corte, mais c'est mars et avril 2024, donc c'est très récent. Donc jusque-là non, il n'y a pas eu d'affaires d'apologie de terrorisme concernant la Corse.

En lisant tes travaux sur la répression des années 1960-1970, on a l'impression que la répression était très importante. Et avec le recul des dernières années, on a aussi l'impression d'une augmentation importante de la répression. Y a-t-il a eu un creux de la vague ?

À partir des années 1980, milieu des années 1980 et 1990, il y a une focalisation de l'appareil répressif sur le terrorisme et une pacification du champ du militantisme. Premièrement en effet, au milieu des années 1980, tous les groupes qui étaient considérés comme

des militantEs à réprimer deviennent des « terroristes ». C'est le cas d'Action directe, par exemple, et de tout un tas de groupes auparavant considérés comme des « politiques » et qui deviennent des terroristes à partir de 1986. Donc, au milieu des années 1980, il n'y a plus d'ennemis intérieurs militants mais pleins d'ennemis intérieurs terroristes.

Deuxièmement, dans les 1980-1990, il y a une normalisation des partis, par exemple, du Parti communiste, qui était l'ennemi public numéro 1, et qui ne représente absolument plus une menace pour le pays. C'est intéressant de regarder les travaux de Laurent Bonnelli¹, qui travaille sur les renseignements généraux. Il explique que dans les années 1990, les renseignements généraux – qui devaient surveiller les ennemis intérieurs – n'ont plus rien à faire en matière de militantisme. Ils se repositionnent alors sur deux autres cibles : les terroristes et les racisés des quartiers populaires avec surtout un ciblage sur les révoltes urbaines.

On a ainsi un déplacement de la focale et des cibles dans les années 1980 et 1990, tout début des années 2000. Sauf que, au début des années 2000, il y a un renouveau du militantisme en France et en Europe, notamment avec le mouvement altermondialiste, l'apparition des Black Blocs, le mouvement contre le CPE en France. L'appareil répressif va à nouveau se tourner vers le militantisme, parce que la répression elle est aussi en interaction avec ce qui se joue sur le terrain des luttes.

Comme il y a une multiplication et un renouveau des luttes en France, l'appareil répressif se remet à réprimer de manière un peu massive des militantEs. C'est le cas pour le mouvement contre CPE, par exemple en 2006. Et à partir de là, on peut considérer que cela n'a jamais cessé.

Après le renouveau des luttes au début des années 2000, nous ne sommes pas dans une période importante de luttes (si on en croit le nombre de journées de grève), qu'est-ce qui justifierait selon toi ce niveau de répression ?

Il y a des cibles quand même, comme les écolos et les autonomes. L'affaire Tarnac s'étend de 2008-2018, donc sur dix ans. Les autonomes et d'autres groupes qui étaient vraiment considérés, dès la fin des années 2000, comme une menace très subversive

sont toujours là : les antifas, les écolos, les zadistes etc. Il y a encore tout un mouvement qui est considéré comme ennemi intérieur et il y a des luttes parfois qui émergent comme celles contre la loi travail, le mouvement des retraites ou encore les Gilets jaunes. Regardons la violence inouïe contre les Gilets jaunes. D'autres sont également de plus en plus réprimés, à savoir celles et ceux qui vont s'en prendre à la police, ce type de délits étant considéré comme le plus grave de tous.

Mais plus généralement, je pense qu'il y a aujourd'hui une intolérance du pouvoir politique à toute forme de lutte, et surtout à toute forme de violence, qu'elle soit contre les personnes ou les biens. Par exemple, je le dis dans mon bouquin sur la répression², mais des syndicalistes qui séquestrent, c'est-à-dire retiennent quelqu'un pendant deux heures, ou arrachent une chemise, c'est perçu comme quelque chose d'une violence absolument inouïe, alors que dans les années 1970, on faisait bien pire.

On séquestrait les gens pendant des journées. Ils étaient molestés, et ça ne donnait pas lieu à des grands éclats. Enfin, ça faisait partie des conflictualités politique et sociale.

La conflictualité aujourd'hui, elle n'est plus acceptée ni acceptable. Mon hypothèse, c'est qu'il y a une forme d'intolérance véritable à toute forme de violence, même symbolique. Jeter quelque chose sur un tableau, sur la vitre d'un tableau, c'est considéré comme absolument scandaleux. Enfin, la violence discursive n'est plus acceptée sous aucune forme, elle est stigmatisée, dénoncée et très fortement réprimée.

C'est la première chose. La deuxième, c'est qu'aujourd'hui, on vit dans une société où les gouvernements ont décidé qu'elles étaient les bonnes manières de militer et les bonnes manières de s'exprimer, de faire de la politique. J'ai regardé, par exemple, les dossiers de Gilets jaunes qui avaient été réprimés, puis j'ai regardé quelques comparutions immédiates. Un juge avait dit à un Gilet jaune : « *Mais pourquoi, vos revendications, vous ne les avez pas écrites sur une pancarte ?* » En fait, cela veut dire que quand on fait une manif, si on a des revendications, il faut les écrire clairement sur une petite pancarte, bien exprimées. C'est ça, les bonnes manières de militer.

Aujourd'hui, il y a une vraie définition

de ce qu'est militer : ne pas être dans la conflictualité, afficher ses revendications, être dans la négociation, la discussion, l'écoute, le bien parler. Dès qu'on s'en écarte, c'est la répression.

Les actions étaient plus violentes auparavant. La répression aussi, non ?

Bien sûr. Il y avait beaucoup plus de militantEs en prison, c'est certain. Notamment parce qu'il y avait la Cour de sûreté de l'État (1963-1981), un tribunal spécialisé dans la répression des militantEs. Cette Cour visait les gauchistes qui pouvaient également passer par le tribunal correctionnel. On avait véritablement deux armes, et pas mal de militantEs en prison. Des centaines de militantEs en prison, c'est vrai.

Devant la Cour de sûreté de l'État, passait de tout : l'extrême droite, l'extrême gauche, des indépendantistes, etc. C'est 3 600 personnes inculpées en 18 ans pendant les années 1970. Ce n'est pas non plus délirant car être inculpé ne signifie pas nécessairement aller en prison. Mais il y a eu aussi 30 condamnations à mort, par exemple. Mais c'est moitié extrême droite et pour moitié des gens condamnés pour espionnage. En fait, il y a des formes de gravité qui sont tout à fait différentes. Des gens sont en prison parce qu'ils ont distribué un tract, et d'autres le sont parce que, membres de l'OAS, ils ont commis des assassinats. Ce n'est pas du tout la même échelle.

Comment tu vois la situation actuelle et ses suites ?

Dans le cas des gens connus, soutenus et avec des ressources, ce sera classé sans suite. Contrairement aux jeunes raciséEs des quartiers populaires qui risquent fort d'en payer le prix.

La plupart vont être classés sans suite, mais ce n'est pas le problème. Le problème, c'est que pendant qu'on est convoqué par la police, ont fait très attention à ce qu'on dit. Ils ont fait des exemples, donc autour de moi de nombreuses personnes s'auto-censurent et on le voit sur les réseaux sociaux. Les gens n'osent plus dire génocide alors, ils mettent des petites étoiles par exemple ou ils mettent une citation. Même si les poursuites n'aboutissent

pas à des condamnations ou même à des poursuites très claires, les convocations auront produit quelque chose : de la censure et de l'auto-censure.

Cela aura forcé des gens à passer leur temps à répondre à des accusations, à prendre un avocat, à réfléchir, etc. Pendant ce temps-là, on ne lutte pas.

Plus fondamentalement, il faut parler de la criminalisation des émotions. Il y a une criminalisation d'une parole spontanée qui découle d'émotions puissantes, d'affects très puissants liés au conflit israélo-palestinien. En fait, il me semble que l'apologie du terrorisme, c'est aussi une manière de réprimer une parole, écrite sous le coup d'affects très puissants. Parce que

© Martin Colombet pour Socialter



si on voit ce qui s'est passé le 7 octobre, ce qui se passe en ce moment à Gaza et ce qui se passait avant à Gaza, on devient fou. Des choses écrites dans ce contexte-là sont immédiatement criminalisées. C'est une forme de répression des affects très puissants liés à des événements politiques.

Propos recueillis par Édouard Soulier

¹) Laurent Bonneli, *La France a peur*, Éditions La Découverte 2008.

²) Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception, l'État face aux crimes politiques et terroristes, 2015*, CNRS éditions.

Les étudiant·es en mouvement pour la Palestine

PAR RANIA & ÉDOUARD

Le mouvement de solidarité avec la Palestine est entré dans une nouvelle phase avec la mobilisation sur les universités.

Il est facile de faire le lien avec le précédent qu'étaient les comités Vietnam. Avec ces comités s'est développé un vaste mouvement antiguerre qui a permis de soutenir la lutte anticoloniale et sa victoire. Il a servi aussi de racine aux mouvements étudiants mondiaux qui secouèrent le capitalisme à partir de 1968.

Aujourd'hui, contre le génocide à Gaza, le mouvement étudiant a d'abord commencé dans les universités américaines prestigieuses. Des campements et occupations ont été mis en place, appuyés sur l'auto-organisation étudiante. Les pelouses de l'université Columbia à New York ont été occupées pendant plusieurs jours. Près de 130 universités américaines sont concernées à ce jour à des degrés divers. En effet, la plupart des occupations rencontrent une résistance importante de la part des directions d'universités, qui n'ont pas hésité à suspendre des étudiant·es et à faire intervenir la police pour déloger les occupations. À Los Angeles, un groupe de fascistes pro-Israël a même pu s'en prendre aux manifestant·es faisant plusieurs blessés graves, sans que la police intervienne.

UN MOUVEMENT INTERNATIONAL

Ce mouvement étudiant a un impact international et met sur le devant de la scène l'opposition de la jeunesse à l'entreprise criminelle des États-Unis et d'Israël. Le soutien à Gaza et

contre le génocide s'est répandu : au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Belgique, en France mais aussi en Australie, en Jordanie, en Afrique du Sud... En France, le mouvement étudiant a démarré également dans les universités prestigieuses comme Sciences Po. Sous la pression du mouvement, la direction de Science Po a accepté de discuter tous les partenariats avec les institutions israéliennes. Cela a déclenché une réaction épidermique de la part de la classe dirigeante : Valérie Pécresse a annoncé la suppression de la subvention de la Région à Sciences Po, tandis que Gabriel Attal s'est invité au conseil d'administration et a réclamé une sorte de mise sous tutelle. Mais cela n'a pas empêché plusieurs universités de suivre le mouvement. La plupart des Instituts d'études politiques ont été occupés, à des degrés divers.

La Sorbonne, à Paris, a été occupée deux fois. Lors de la deuxième occupation, la police a interpellé 90 personnes et les a gardées à vue pendant plusieurs heures.

LA DÉTERMINATION FACE À LA RÉPRESSION

La répression contre cette mobilisation étudiante est sans précédent! Rares sont les événements universitaires où les forces de l'ordre ont été autorisées à pénétrer dans l'enceinte des établissements. Désormais la police n'hésite pas

à entrer et à arrêter les étudiants faisant usage de leur droit de manifestation dans leur lieu d'études. Pourtant les revendications ne sont particulièrement radicales : les universités françaises sont, à des degrés divers, des soutiens et des complices de l'apartheid via des accords avec les universités israéliennes. Ces dernières ne sont pas neutres dans l'oppression des Palestinien·nes et doivent être la cible du boycott universitaire. Nous dénonçons également la collaboration avec des industries de l'armement françaises (Safran, Thales et Dassault) qui arment et équipent la machine de guerre israélienne. Il y a aussi l'expression d'une solidarité contre la destruction des universités gazaouies et la mort de centaines de professeur·es et étudiant·es.

Cette mobilisation s'étend aux lycéens, qui ne sont pas épargnés par la répression malgré leur jeune âge. Cinq lycéen·nes ont été également interpellés et mis en garde à vue. Il y a cependant régulièrement des lycées bloqués en solidarité avec la Palestine et Gaza. Malgré cette répression féroce, la détermination des jeunes ne faiblit pas et, au contraire, malgré la fin proche de l'année scolaire, les différents événements autour de la Palestine dans le milieu universitaire se bousculent et montrent l'importance de l'entrée en mouvement de la jeunesse dans une dynamique d'opposition au génocide. □